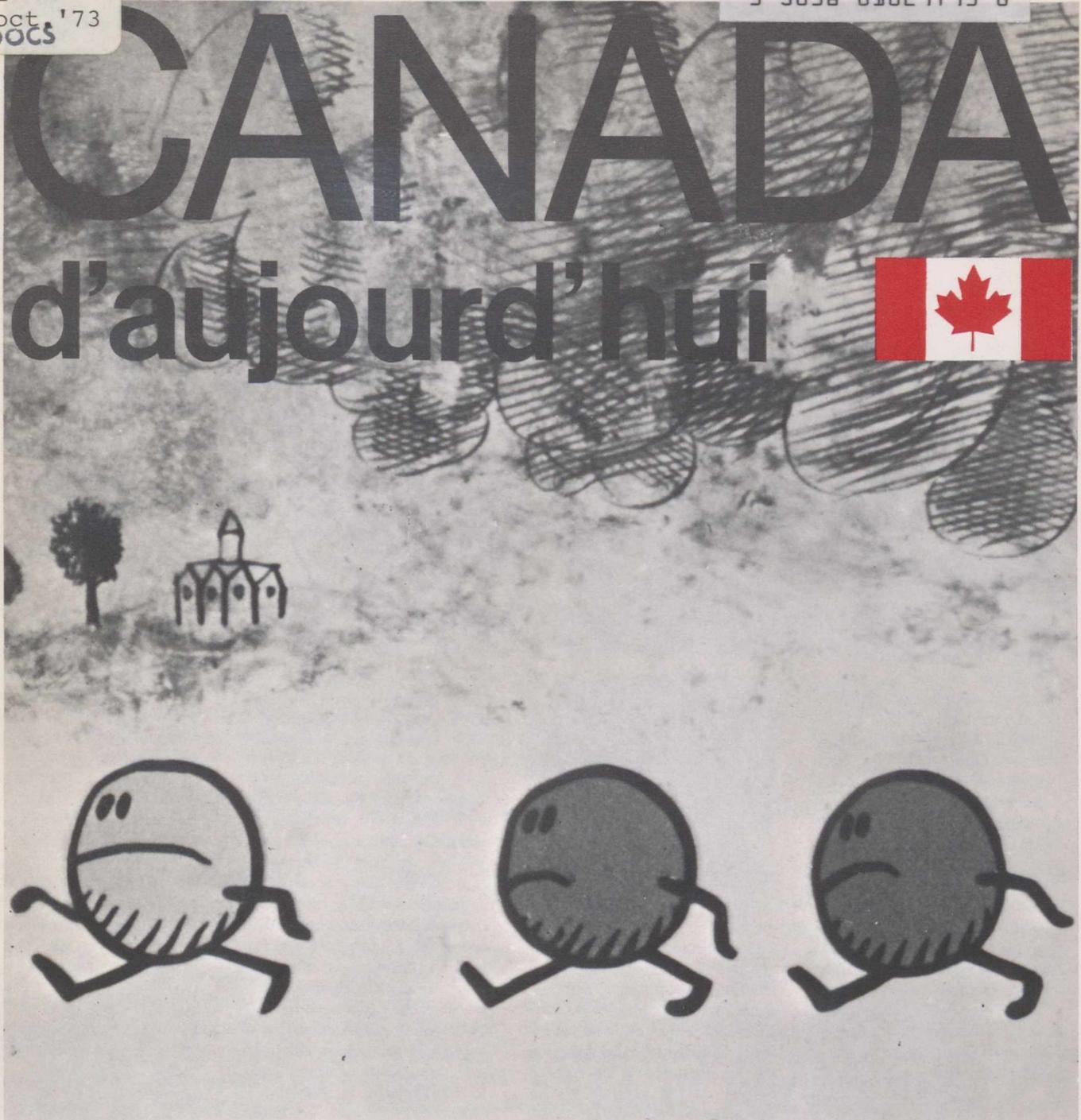


CA1
EA925
C12

#25/oct '73
DOCS

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01029793 8



«Balablok», palme d'or du court métrage au festival de Cannes.

Agriculture : le blé des Prairies 🇨🇦 *arts plastiques :
une banque d'oeuvres d'art* 🇨🇦 *un réalisme ambigu* 🇨🇦
*environnement : la régénération des eaux des grands
lacs* 🇨🇦 *tourisme : Terre-Neuve* 🇨🇦 *économie : le marché
du papier journal* 🇨🇦 *protection de la nature : les parcs
nationaux* 🇨🇦 *supplément : le télévisuel* 🇨🇦

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
JUN 4 1973
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

Trimestriel, Numéro 25, Octobre 1973.

actualités



La digue d'Ekofisk



Contre la houle.

Construite récemment pour stocker cent soixante mille mètres cubes de pétrole brut à proximité des champs pétrolifères de la mer du Nord, l'île artificielle d'Ekofisk est protégée par une digue d'un type nouveau qui est de conception canadienne. Haute de quatre-vingt-dix mètres, la digue est faite de béton à caissons perforés. Grâce aux perforations, les hautes vagues ne viennent pas s'écraser contre une paroi continue mais trouvent au contraire des passages qui permettent à de grandes quantités d'eau de pénétrer dans l'espace compris entre la digue et les réservoirs de pétrole. Absorbée par frottement et par turbulence dans cet espace de tranquillisation, une grande partie de l'énergie d'impact est sans

effet sur la digue. Au moment où la vague suivante arrive, l'eau qui sort des perforations a tendance à l'amortir et à retourner dans l'espace de tranquillisation. Il y a ainsi création d'une zone de dissipation de l'énergie des vagues (jusqu'à 60 p. 100), de sorte que les réservoirs de stockage, à l'intérieur de l'île artificielle, sont protégés contre les plus fortes houles. Conçue par un ancien chercheur du laboratoire d'hydraulique du Conseil national de recherches, M. Jarlan, la digue à parois perforées est brevetée par la Société canadienne de brevets et d'exploitation, filiale du Conseil national de recherches. Elle a été utilisée pour la première fois au port de Baie-Comeau (Québec), puis à Chandler Harbor (Québec) et à Roscoff (France).



Notre couverture

Balablok, film d'animation présenté par l'Office national du film du Canada, a obtenu la palme d'or du court métrage au



vingt-sixième festival international de Cannes, au mois de mai dernier. Le réalisateur, Bretislav Pojar, préoccupé par le spectacle de la violence et de la haine, invite le spectateur à une réflexion sur les attitudes de l'homme à l'égard de ses semblables. Ses personnages, en forme de cubes, se rendent compte tout à coup qu'il existe des êtres de même nature qu'eux mais différents d'aspect, les sphères. Étonnés, ils se livrent d'abord à la moquerie et au dédain. Les uns et les autres se battent et s'entre-tuent jusqu'à ce qu'ils soient tous transformés en divers polyèdres. La paix s'établit, mais bientôt surgit un tétraèdre et la guerre recommence. La dureté que l'homme exerce envers ceux qui ne lui ressemblent pas, le goût de les humilier pour la seule raison qu'ils sont différents ressortent avec force de la magie des images (Pierre Provost), des décors (Yvon Mallette) et de la musique (Maurice Blackburn).



Élections au Manitoba

Les électeurs du Manitoba ont renouvelé en juin dernier l'assemblée législative de la province. Quatre ans après avoir pris le pouvoir au parti conservateur, qui l'avait détenu pendant onze ans, le Nouveau parti démocratique (tendance sociale-démocrate) a accentué son avantage sur son principal adversaire et obtenu une nette majorité (31 sièges sur 57; parti conservateur: 21 sièges). Le leader provincial du Nouveau parti démocratique, M. Edward Schreyer, est premier ministre du Manitoba depuis 1969.



Conférence du Commonwealth

Les chefs de gouvernement des États membres du Commonwealth se sont réunis en août dernier à Ottawa sous la présidence de M. Pierre Elliot Trudeau, premier ministre du Canada. Ils se réunissent en principe tous les deux ans pour un échange de vues et d'expériences; les deux réunions précédentes avaient eu lieu à Lagos et à Singapour. Le Commonwealth est aujourd'hui un groupement de pays indépendants qui, reconnaissant la couronne britannique comme symbole de leur association, se consultent et coopèrent en fonction de leurs intérêts communs; il n'a aucun caractère constitutionnel. Trente-deux États (dix-sept républiques, quinze monarchies) en font partie. Les cinq pays membres les plus peuplés sont l'Inde, le Bangladesh, le Nigéria, la Grande-Bretagne et le Canada.



Au Vietnam

Le Canada était, avec la Hongrie, l'Indonésie et la Pologne, l'un des quatre pays appelés par les parties aux accords du 27 janvier — « pour la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix » au Vietnam du Sud — à constituer la Commission internationale de contrôle et de surveillance. Instruit par son expérience des missions internationales de paix (Palestine, Cachemire, Corée, Chypre, Vietnam et pays limitrophes), il ne s'était engagé que

pour une première période de soixante jours, puis pour une deuxième période de même durée. Le 29 mai, le gouvernement canadien annonçait qu'il ne maintiendrait pas sa participation au-delà du 31 juillet; pour expliquer sa position, il publiait en même temps un Livre blanc. M. Mitchell Sharp, ministre des affaires extérieures, a dit que le Canada n'était pas parvenu à obtenir que la commission fût impartiale, qu'elle constituât un organisme soutenu par toutes les parties ni qu'elle disposât de la liberté requise pour instruire les cas de violation de l'accord et faire rapport rapidement à une autorité politique extérieure.



Ottawa à bicyclette

Lorsque les habitants d'Ottawa se prirent de passion pour la bicyclette, il y a maintenant trois ou quatre ans, les pouvoirs publics ne tardèrent pas à les encourager dans cette voie. La Commission de la capitale nationale, responsable de l'aménagement d'une zone qui groupe plusieurs villes et abrite quelque six cent mille habitants, décida de construire des pistes qui seraient réservées aux cyclistes. Elle s'attacha d'abord à relier les quartiers résidentiels aux quartiers d'affaires, pensant ainsi encourager l'usage de la bicyclette comme moyen de transport. La première piste fut ouverte en mai 1971. Le réseau



Au bord de la Rideau.

comprend maintenant près de cinquante kilomètres de pistes de deux mètres de large. Plusieurs d'entre elles longent l'Ouataouais, son affluent la Rideau et le canal Rideau. L'engouement pour la bicyclette a été tel que la commission a institué, d'abord pour les enfants puis pour les adultes, des cours où l'on enseigne les règles de la conduite à bicyclette. Prudence et courtoisie sont les deux principes essentiels du code. Dans les parties qui sont communes aux cyclistes et aux piétons, ceux-ci ont la priorité.

CANADA d'aujourd'hui

Organe d'information
des ambassades du Canada.

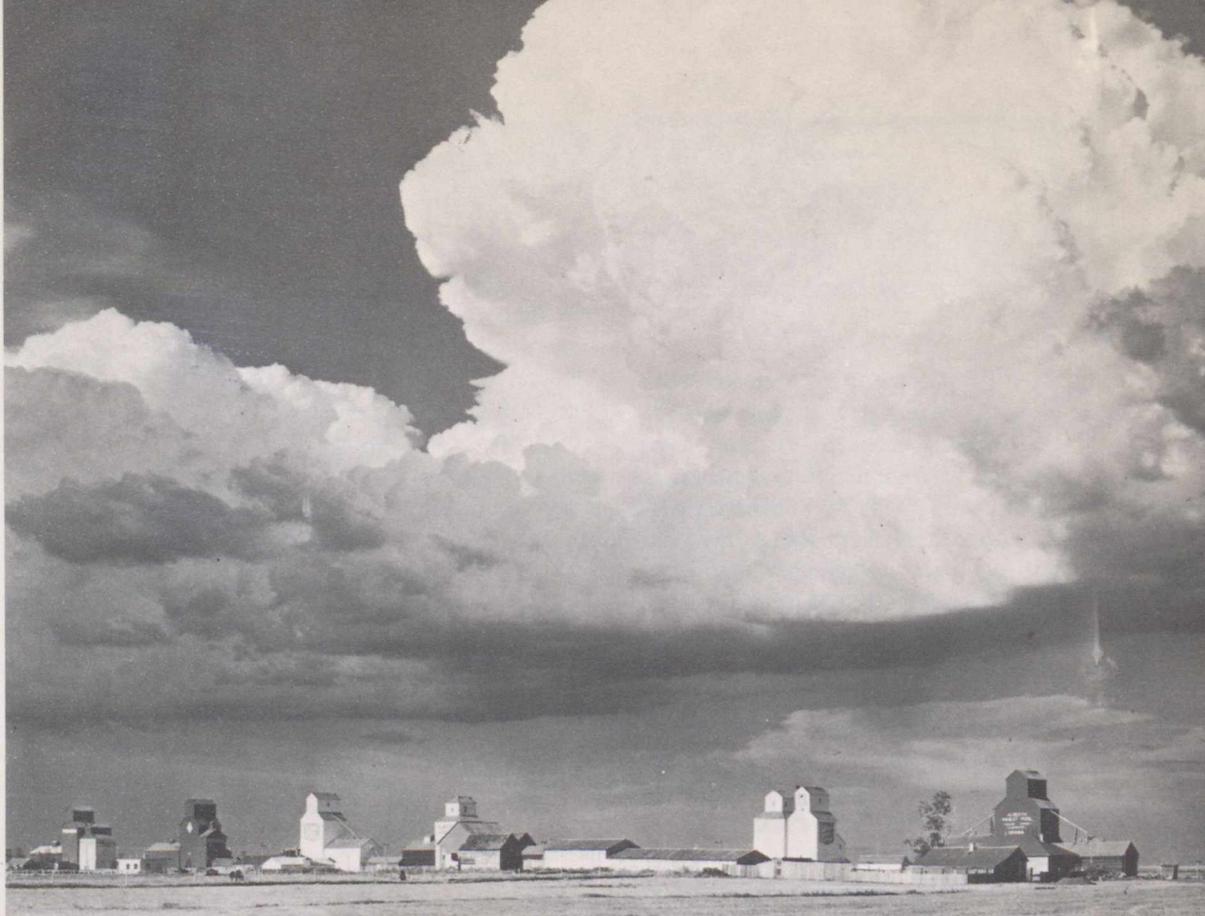
Rédaction, administration
18 rue Vignon, 75009 Paris

Nos lecteurs sont priés
de nous signaler leurs changements
d'adresse (avec code postal); joindre
la dernière étiquette d'expédition.

Octobre 1973, N° 25

Photos: C.G. Doris, Bertrand Gaudiat,
Malak, Office national du film, Office
du tourisme canadien.

Imprimé en Belgique
par Brepols, Turnhout



Le blé des Prairies

Pour un produit agricole, une organisation industrielle.



Les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta) comptent les trois quarts des terres agricoles du Canada. Formées de plaines immenses, elles offrent un paysage qui tranche sur les collines rocailleuses et arrondies du Bouclier, à l'est et au nord-est, et les hauts sommets des Rocheuses, à l'ouest (1). Cependant, quelques micro-reliefs coupent parfois la monotonie de ce paysage démesuré. Ainsi, à l'ouest des terres basses et plates du Manitoba, se dresse brusquement un escarpement d'une centaine de mètres, très frappant vu d'avion parce qu'il constitue une enclave couverte d'arbres dans l'infini des champs.

Le climat et le sol

Les hivers des Prairies sont longs et rigoureux, les étés chauds et ensoleillés. On a relevé 49° C au-dessous de zéro l'hiver et 42° C au-dessus de zéro l'été. La température n'atteint ces extrêmes qu'exceptionnellement, mais il reste que le climat a un caractère continental

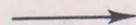
très marqué, aux hivers longs. Le nombre des jours sans gel n'est, en moyenne, que de quatre-vingt-dix à cent par an. La pluie est rare, surtout dans le sud. Les précipitations annuelles varient de trois cents trente à cinq cents millimètres : on a recours à la jachère d'été afin d'emmagasiner l'humidité pour l'année suivante.

La faible pluviosité et l'insolation abondante durant les jours d'été créent des conditions climatiques très favorables à la culture des céréales, qui trouvent en outre, dans les terres brunes et noires de la région, des sols extrêmement riches. On cultive le blé, notamment le blé roux de printemps, et les céréales secondaires, mais aussi le colza. L'agriculture mixte, où l'élevage s'allie à la culture, est assez répandue dans le nord, où la pluviosité est plus abondante, surtout dans le Manitoba. La Saskatchewan produit à elle seule les deux tiers du blé du Canada, de très fortes quantités de céréales secondaires ainsi que des fourrages et des semences fourragères. La prépondérance de la

culture est moins forte en Alberta, où trois grands secteurs partagent la vie économique : les céréales, le pétrole et, de plus en plus, l'élevage en grand des bovins.

Le « grading »

La production céréalière des trois provinces des Prairies couvre quinze millions d'hectares, ensemencés pour la moitié en blé. Pour commercialiser la production, dont la majeure partie



1. Vues d'avion, les Prairies apparaissent sous la forme d'un immense damier qui marque la façon dont les terres agricoles sont occupées. C'est que la colonisation a été précédée, il y a une centaine d'années, d'un gigantesque arpentage conçu selon le système du township déjà appliqué, notamment, aux États-Unis. Le township est un carré de 9,6 kilomètres (6 miles) de côté, divisé en trente-six sections de 2,59 kilomètres carrés. Une section se subdivise en quatre lots de 64,7 hectares (ou seize subdivisions locales de 16,2 hectares). On estimait, en 1870, que la superficie d'un lot correspondait bien aux besoins d'une exploitation céréalière. Entre le 49° parallèle, frontière canado-états-unienne, et le 60°, limite nord des provinces canadiennes, le travail d'arpentage des Prairies a porté sur 1 036 000 kilomètres carrés.

→ Le blé des Prairies

ira à l'exportation, les autorités canadiennes ont mis en place une organisation remarquablement efficace. Créée en 1912, la Commission canadienne des grains, sous tutelle du ministère fédéral de l'agriculture, surveille la manutention du grain en délivrant des permis aux exploitants de silos et en procédant à l'inspection, au classement et à la pesée du grain reçu et expédié par les silos terminaux. Sa tâche essentielle est certainement le «grading» ou classement des céréales en fonction des normes établies. Le laboratoire de la commission travaille à des études sur de nouvelles variétés et mène des travaux de recherche fondamentale sur les caractères qualitatifs des céréales. Chaque année, il dresse une carte qualitative de la récolte.

La route du blé

C'est en 1935 que l'Office canadien du blé a été créé pour «veiller à l'organisation ordonnée des marchés, interprovincial et extérieur, du grain cultivé au Canada». L'Office assume la responsabilité des ventes intérieures et, en plus, de l'exportation des céréales des Prairies. Seules les transactions effectuées à l'intérieur d'une même province, qui sont très limitées, échappent à son contrôle. C'est une étonnante machine de planification, dont l'activité porte principalement sur trois points : l'expansion du marché, la négociation des ventes, la livraison aux clients.

L'expansion des marchés est une tâche complexe qui englobe la promotion, la recherche et l'analyse des besoins. Des renseignements sur la production des cultures, sur les prix des grains, sur les règlements commerciaux, sur l'évolution des techniques dans la minoterie et la fabrication des aliments du bétail, sur la conjoncture économique dans le monde, ne cessent d'affluer au siège de l'Office, à Winnipeg. A ces renseignements s'ajoutent les conversations commerciales entre acheteurs et fonctionnaires de l'Office. Armé de ces informations, celui-ci peut réagir rapidement aux changements de

situation et mettre au point des programmes pour écouler le grain des Prairies.

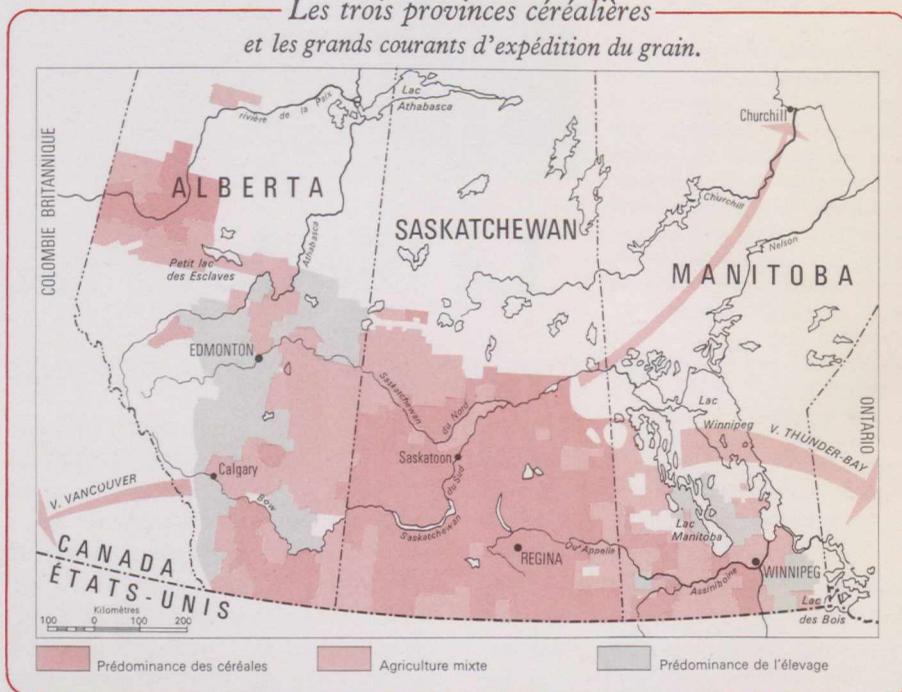
Les circuits

La commercialisation du blé, de l'avoine et de l'orge cultivés dans les Prairies se fait de l'une des deux manières suivantes : ou bien les ventes sont négociées directement par l'Office, ou bien elles sont négociées par l'intermédiaire de compagnies exportatrices qui agissent en tant qu'agents de l'Office. Toute compagnie exportatrice agissant comme agent est responsable de l'ensemble des phases de la transaction, depuis l'achat jusqu'à la livraison au poste d'exportation ou au point final de destination.

vement des grains des silos de collecte aux vastes postes terminaux situés dans l'est du Canada, à Thunder-Bay, à Churchill et sur la côte ouest. Chaque semaine, douze mille à treize mille wagons-trémies sont chargés. Thunder-Bay, sur le lac Supérieur, reçoit à lui seul neuf mille wagons par semaine. Les autres grands ports de sortie du grain sont Churchill, sur la baie d'Hudson, et Vancouver, sur la côte Pacifique. L'expédition du grain de Thunder-Bay aux grands silos de l'Est se fait en majeure partie par les navires des Grands lacs.

On conviendra qu'il faille une organisation très élaborée et un haut degré de coordination dans la manutention et le transport pour exécuter la tâche

*Les trois provinces céréalières
et les grands courants d'expédition du grain.*



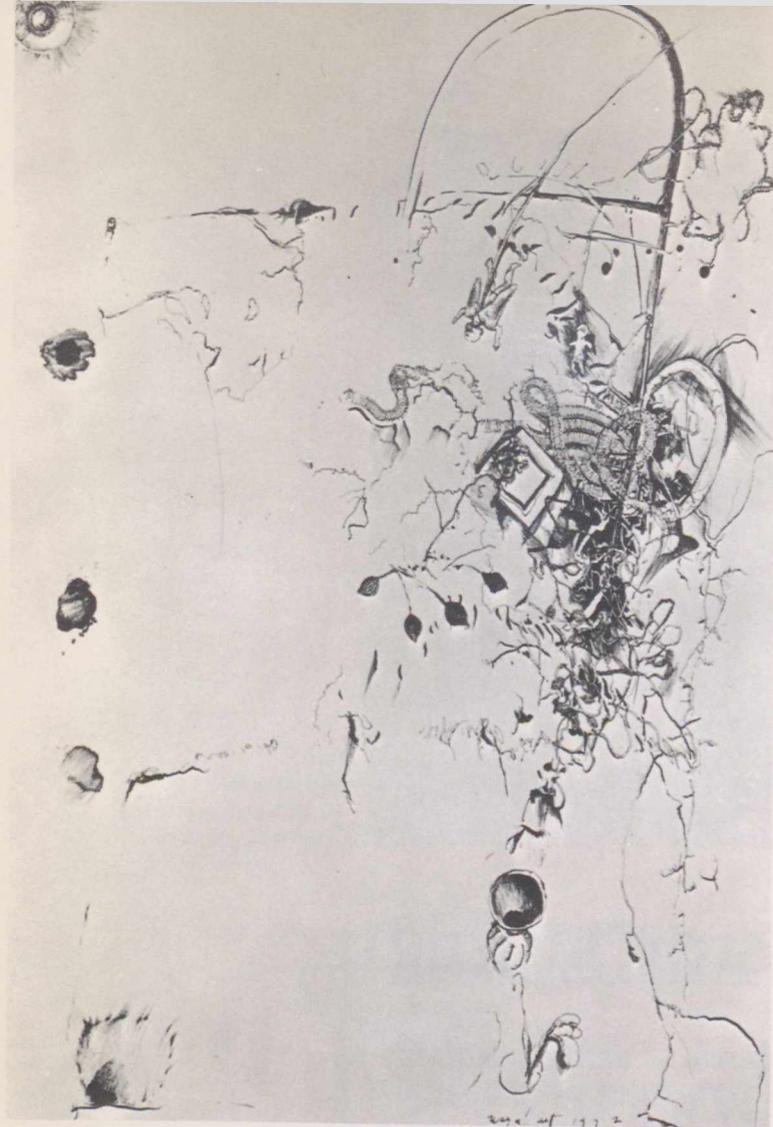
Pouvoir livrer les sortes, catégories et quantités de grains exigés est un élément essentiel au fonctionnement du programme de commercialisation de l'Office du blé. Cet objectif est atteint en deux étapes. La première correspond à la livraison du grain, par le producteur, au silo de collecte. Le mouvement est réglementé par un système de contingentement des livraisons qui permet à l'Office de faire livrer la sorte et la catégorie de grains demandées sur le marché et, en même temps, de payer aux producteurs, chaque catégorie étant stockée séparément, un prix uniforme au boisseau pour une céréale de même catégorie (2).

La seconde étape représente le mou-

vement du grain des silos de collecte vers les points d'expédition, d'autant que la qualité d'un blé doit pouvoir être déterminée à n'importe quel stade : collecte, stockage, transport, chargement. L'acheteur se voit offrir une marchandise normalisée, aux caractéristiques bien définies. ■

2. La conversion des boisseaux en tonnes fait entrer en ligne de compte le poids spécifique du grain, qui varie d'une céréale à l'autre et d'une variété à l'autre pour une même céréale. Ainsi le poids spécifique du blé des Prairies est, selon les variétés, de 56 à 65,9 livres par boisseau (blés roux de printemps : 60 à 63,4). En adoptant le poids spécifique moyen de 60 livres par boisseau, on obtient l'équivalence : 1 tonne = 36,743 boisseaux.

Tony Urquhart
La chute n° 2 (1972).
Dessin à l'encre.



Quand l'État entreprend de favoriser la création



La Banque d'œuvres d'art est une création originale et audacieuse du Conseil des arts du Canada (1) et le moins conventionnel des organismes officiels.

Sa fonction? Aider les artistes canadiens en leur offrant un débouché et placer leurs œuvres à la vue du public dans les locaux de l'administration fédérale. Autrement dit, mécénat et information éducative. Et création d'une collection d'art canadien contemporain qui soit représentative, équilibrée, solide.

Il y a deux ans à peine, Mme Rivard-Lemoine, responsable des arts plastiques au Conseil des arts, proposait de créer un fonds destiné à l'achat d'œuvres canadiennes contemporaines qui seraient ensuite louées aux ministères et autres organismes fédéraux à un taux annuel correspondant à 12 p. 100 de leur prix d'achat. En avril 1972, le projet était approuvé et le gouvernement décidait d'y consacrer 1 million de dollars par an pendant cinq ans. En septembre 1972, M. Luke Rombout, directeur du programme de la Banque

d'œuvres d'art, entamait son premier voyage d'étude dans tout le Canada. En avril dernier, après sept mois de fonctionnement, la Banque avait acquis environ mille sept cents œuvres de trois cent cinquante artistes.

La diversité des auteurs suffit à indiquer que la politique de la Banque n'est pas de rechercher les artistes consacrés. Ce serait cependant une erreur de croire que la Banque, ayant beaucoup d'argent, achète n'importe quoi. Des comités régionaux, constitués pour quelques jours seulement, sont chargés de la sélection des œuvres. Ils veillent à éliminer de leur choix toute production médiocre (2). Les œuvres sont achetées soit aux galeries, soit aux artistes eux-mêmes, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes artistes qui ne sont pas encore liés à une galerie.

L'exposition d'œuvres acquises par la Banque, qui a été présentée l'été dernier au Centre culturel canadien de Paris, comptait soixante-douze œuvres, dont une cinquantaine datées des trois dernières années. Elle a donc réclamé des choix difficiles et parfois arbitraires. On

y relevait les noms d'artistes qui ne sont pas inconnus du public canadien cultivé, comme Jack Bush, David Bolduc, Les Levine, Greg Curnoe, Charles Gagnon, Guido Molinari, William Ronald, Michael Snow, Kazuo Nakamura, Tony Urquhart, Joyce Wieland et ceux de jeunes créateurs comme John MacGregor et Sylvia Palchinski qui n'exposent au Canada que depuis trois ou quatre ans. L'exposition aurait pu être différente puisqu'elle n'était que l'un des choix possibles. Telle quelle, elle a donné une idée assez juste à la fois de la diversité de la collection et de la variété de la production des artistes canadiens au cours des dix dernières années. ■

1. Créé en 1957 pour développer « les arts, les humanités et les sciences sociales », le Conseil des arts jouit d'une large autonomie puisqu'il « détermine ses orientations, élabore ses programmes et en dirige l'exécution ».

2. Les comités sont constitués pour très peu de temps afin qu'un artiste puisse soumettre ses œuvres à un comité chaque fois différent. Chaque comité, composé de trois membres, est constitué d'artistes et de spécialistes de l'art canadien contemporain.



Don Proch
Asessipi Laser Racer.

Un réalisme ambigu

*Des artistes se cherchent dans l'aventure,
le témoignage, les mythes quotidiens.*



« Canada - Trajectoires 73 » n'est pas une exposition de l'art canadien contemporain, mais un parti pris » a écrit

Mme Pagé, conservateur de la section Animation - Recherche - Confrontation (ARC) du Musée d'art moderne de la ville de Paris, dans la préface du catalogue de l'exposition (1). C'est certainement parce que l'exposition devait exprimer « le point de vue d'un observateur étranger, avec ses références culturelles précises, sur une activité artistique multiple destinée à être montrée dans un champ culturel également déterminé », beaucoup plus qu'en raison du fait que le courant abstrait de l'art canadien était déjà bien connu en France, que Mme Pagé et ses collaborateurs avaient choisi des œuvres qui toutes pouvaient être classées sous l'étiquette du réalisme. Le souci de présenter le réel « hyper-objectif »,

l'intrusion dans l'art de l'objet de grande consommation, le « pop », ont pris en effet, en Amérique du Nord, une ampleur plus brutale et plus excessive qu'en Europe. L'exposition a été un bon exemple de l'enracinement des artistes canadiens dans le terrain sociologique et géographique qui les porte, qu'ils essaient de traduire les caractères technologiques d'une civilisation urbaine pleine de bruit et de fureur ou les espaces infinis des Prairies sur lesquels traîne une machine agricole oubliée.

Ce qui est peut-être le plus significatif dans cette approche réaliste, c'est qu'en fin de compte elle se résoud en son contraire, car le souci des jeunes artistes, qui veulent dresser un constat, est ambigu : ils sont à la fois juges et prisonniers de la société de consommation qu'ils essaient de restituer dans leurs œuvres. L'image, même photographique, et l'objet, même réel, sont entre leurs mains d'abord un témoignage et donc l'expression d'une subjectivité, fût-elle collective. La dialectique du réel et de l'irréel prend parfois d'au-

tres formes : ainsi Murray Favro joue sur la réalité, au point de la rendre illusoire, par la projection de diapositives sur des objets usuels. On ne saurait mieux illustrer l'idée que les qualités de l'objet ne sont qu'apparence. Le réel se nie plus radicalement encore avec John MacGregor : il prend des dimensions oniriques qui font penser à Dada et au surréalisme. Dans le monde de MacGrégor, une montre se déforme, un escalier se transforme en chaise, une porte s'incurve. Il est réconfortant que le rêve ne perde pas ses droits et cela console un peu du symbolisme primaire de certaines autres œuvres.

On ne peut passer sous silence l'étonnante section consacrée aux céramistes de la Saskatchewan. Cinq artistes de Regina et « l'ancêtre » du groupe, David Gilhooly, y étaient représentés par des œuvres très typiques par leur naïveté rustique ou leur délire décoratif. En général, c'est du « super kitsch » tout à fait inédit en Europe. Quand le mauvais goût est poussé à ce point, il acquiert une vraie grandeur (2). ■

1. L'exposition a été présentée au Musée d'art moderne de la ville de Paris du 14 juin au 15 août.

2. Sur la section vidéographie, voir notre supplément intitulé le télévisuel.



Prélèvement
d'un échantillon d'eau
dans le lac Ontario.

Un programme d'envergure
pour le Canada et les États-Unis

La régénération des eaux des Grands lacs

Les lacs Erié et Ontario réclament une intervention rapide.

environnement

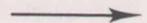


En janvier 1971, la commission mixte internationale créée en vertu de l'accord sur les eaux frontalières signé en 1909 par les États-Unis et le Canada publiait, après un travail de six années sur la pollution des Grands lacs d'aval (Erié, Ontario) et du Saint-Laurent, un rapport qui jetait l'alarme. Les deux pays signaient, en avril 1972, un nouvel accord sur la protection et la régénération des Grands lacs. Les objectifs fixés pour enrayer la pollution réclameront beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent.

Il y a sur la Terre environ mille trois cent cinquante-huit millions de kilomètres cubes d'eau, qui couvrent 80 p. 100 de la surface du globe. Les océans représentent à eux seuls mille trois cent vingt-quatre millions de kilomètres cubes et les calottes glaciaires des pôles environ vingt-neuf millions de kilomètres cubes. Le reste (cinq millions de kilomètres cubes), c'est de l'eau douce, souterraine en majeure partie. L'eau douce disponible ne cor-

respond donc qu'à une très faible proportion de la quantité d'eau que l'on trouve sur la Terre.

On ne connaît pas avec exactitude les réserves du Canada. On sait seulement que le pays possède d'abondantes ressources en eau, qui cependant ne sont pas sans limite. Force est de reconsidérer l'importance de lacs et de rivières que l'on a crus longtemps inépuisables, cela d'autant plus que



La régénération des eaux des Grands lacs

L'homme puise de plus en plus dans cette richesse et qu'il contribue, en l'altérant, à hâter le moment où il lui deviendra difficile de l'utiliser.

Trente-sept millions de riverains

La commission canado-américaine a montré à l'évidence, dans son rapport final, que la pollution des Grands lacs s'était beaucoup accentuée avec la croissance des villes et le développement des industries sur le rivage des lacs et en bordure des cours d'eau qui les relie. On sait que les rives du lac Erié et du lac Ontario forment l'une des zones les plus industrialisées et les plus urbanisées du monde. Disons aussi, à titre indicatif, qu'une famille urbaine nord-américaine « produit » mille huit cents kg de déchets par an (déchets qui n'affectent pas tous l'eau, il est vrai). Or trente millions d'Américains et sept millions de Canadiens vivent le long des Grands lacs.

Les matières organiques rejetées (excréments humains, ordures ménagères, fibres de bois et déchets provenant des usines de pâtes et papiers et de produits alimentaires) absorbent l'oxygène de l'eau dans laquelle elles sont déversées, provoquant l'asphyxie et la mort des poissons. Les agents de nutrition (phosphates, nitrates, utilisés largement dans les engrais et surtout dans les détergents) rejetés dans l'eau ou véhiculés par les eaux de ruissellement accélèrent de façon démesurée la croissance des herbes aquatiques et des algues, causant une grave menace de pollution. A mesure, en effet, que ces organismes végétaux meurent et se décomposent, ils s'accumulent au fond du lac ou de la rivière, en absorbent l'oxygène — on appelle ce phénomène « eutrophisation » — et provoquent la mort des poissons et la transformation de la nappes d'eau en marécage.

Les substances polluantes ont contaminé les eaux des Grands lacs, au large comme en bordure des rivages, en un grand nombre de points, infectant les réserves d'eau et interdisant la baignade sur les plages. Le lac Erié et, à un degré un peu moindre, le lac Ontario ont atteint un degré avancé d'eutrophisa-

tion en raison de la présence d'effluents urbains et industriels, notamment phosphorés. Des algues, concentrées sur de vastes surfaces, sont partiellement rejetées sur le rivage et viennent salir les plages où elles s'accumulent parfois sur plusieurs kilomètres carrés. Dans le lac Erié, la prolifération végétale accapare l'oxygène des eaux de fond sur de vastes surfaces. Quantité de poissons savoureux meurent, remplacés par des sangsues.

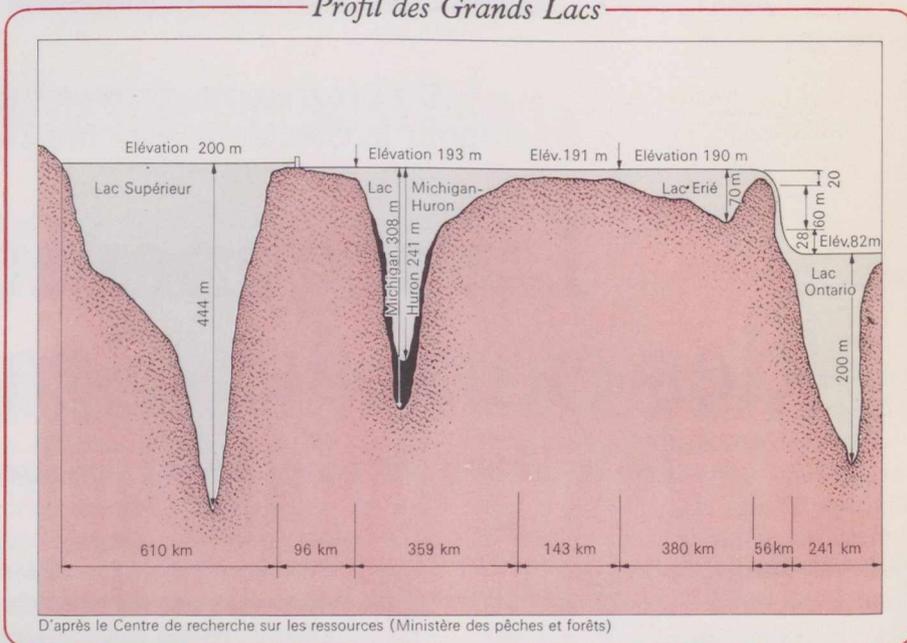
L'eutrophisation est la principale cause de pollution des lacs Erié et Ontario, mais ce n'est pas la seule. S'y ajoutent les hydrocarbures rejetés par les mille deux cents navires marchands

Des restrictions rigoureuses

La commission mixte internationale, dans ses recommandations aux gouvernements du Canada et des États-Unis, a estimé qu'en première urgence il fallait réduire les rejets de phosphore dans les Grands lacs et harmoniser les législations de lutte contre la pollution aux divers niveaux : pays, États ou provinces, municipalités.

Dès avant la réception du rapport de la commission, les autorités canadiennes avaient pris des mesures pour fixer la teneur maximale en phosphore des

Profil des Grands Lacs



détériorés utilisés au Canada. De leur côté, les États-Unis avaient poursuivi une politique d'élimination du phosphore dans les eaux d'égoût. Mais les conclusions de la commission ont montré qu'une action mieux coordonnée et plus rapide s'imposait si l'on voulait éviter la catastrophe.

L'accord conclu en avril 1972 fixe une série d'objectifs généraux et particuliers relatifs à la qualité de l'eau des Grands lacs. Il exige l'exécution, d'ici à 1975, de programmes déterminés dont les principaux objectifs sont les suivants.

— Achèvement des installations de traitement des déchets dans toutes les

LE TÉLÉVISUEL



Depuis quelques années, de multiples efforts sont faits au Canada, comme dans d'autres pays, pour donner à la communication visuelle de nouvelles dimensions. La télévision a été d'abord une technique de masse fonctionnant à sens unique, de celui qui produit l'émission à celui qui la reçoit. Les progrès technologiques et le foisonnement des

initiatives permettent depuis peu d'en faire un moyen d'échanges culturels utilisé dans le cadre de groupes locaux et parfois avec la participation de ces groupes. On trouvera ici des éléments d'information sur les principaux aspects de ce phénomène : la télévision par câble, la télévision « communautaire », le vidéographe.

1. La télévision par câble

La télévision par câble (1) est essentiellement un système qui permet de recevoir, par ondes hertziennes, des programmes de télévision et de les distribuer aux usagers à l'aide de câbles coaxiaux. Le câble franchit les obstacles naturels (montagnes) ou artificiels (grands immeubles) que ne peuvent franchir les ondes. La télévision par câble assure une excellente qualité de réception, spécialement quand il s'agit de programmes en couleurs. Le système

comprend une antenne et l'appareillage électronique qui lui est lié, des câbles munis d'amplificateurs, enfin des fils qui relient les câbles aux maisons et aux récepteurs eux-mêmes.

Le système de transmission des images par fil est contemporain du système par ondes hertziennes : en 1952, année où la télévision en noir et

1. On dit aussi *télédistribution, télédiffusion, câblo-diffusion*.

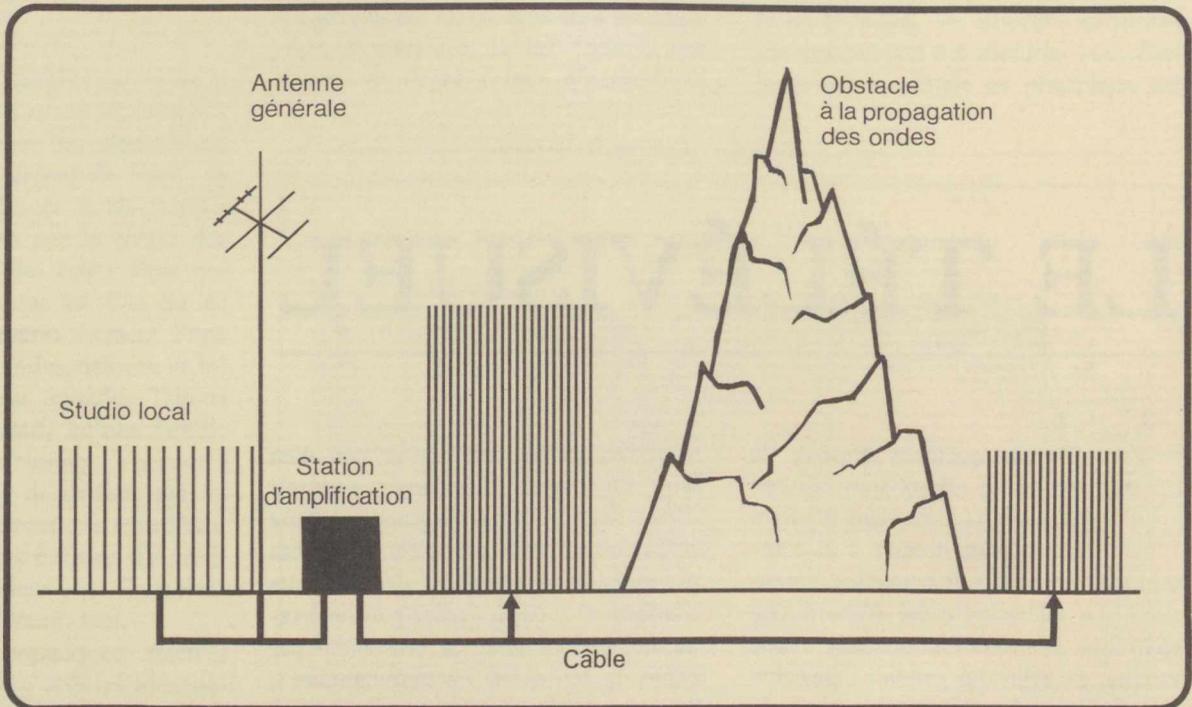
La télévision par câble

blanc a été introduite au Canada (l'introduction de la couleur date de 1966), le premier système de câble était expérimenté à London (Ontario). Mais la télédiffusion va bien au delà de cette réalisation technique. Elle favorise la réalisation et la diffusion de programmes locaux qui peuvent s'adresser à de nombreux publics particuliers (petite ville, groupe d'immeubles, etc.).

Les systèmes canadiens ont été conçus pour retransmettre douze canaux, mais la réglementation en vigueur fait obligation aux sociétés qui exploitent les

sation d'exercer leurs activités. Elles ont au préalable présenté au Conseil un dossier sur la façon dont elles entendaient opérer et sur le territoire qu'elles avaient l'intention de desservir. Le nombre des abonnés d'une société est très variable. Certaines sociétés n'ont que quelques centaines d'abonnés (on en cite une qui a eu vingt-huit clients). Beaucoup en ont plusieurs milliers. L'une d'entre elles, à Vancouver, en compte plus de cent mille. Sur les trois cent soixante sociétés, une vingtaine ne diffusent que des programmes locaux.

Le système de diffusion par câble est présent dans toutes les provinces canadiennes, mais inégalement. La plus



▲ Schéma de la télévision par câble : une entreprise de télédiffusion dispose d'une antenne, qui lui permet de recevoir les programmes de Radio-Canada et des stations privées, et d'un studio de production de programmes locaux ; au moyen de câbles coaxiaux, elle distribue l'ensemble des programmes à ses abonnés.

câbles de respecter un ordre de priorité. Toute station de télédiffusion doit retransmettre d'abord les programmes de Radio-Canada, société d'État, en français et en anglais, puis les réseaux privés, les programmes locaux et éducatifs, enfin les programmes d'origine étrangère. La publicité locale n'est pas admise ; seule est retransmise la publicité qui fait partie des programmes émanant des postes extra-locaux.

Les licences d'exploitation de stations de télévision par câble sont attribuées par le Conseil de la radio-télévision canadienne, qui d'ailleurs « réglemente et surveille le réseau canadien de radio-diffusion sous tous ses aspects ». Trois cent soixante sociétés de télédiffusion ont obtenu jusqu'ici l'autori-

grande extension s'observe en Colombie-Britannique, où plus de la moitié des foyers sont abonnés à un service de câble. Viennent ensuite l'Ontario (33 p. 100), le Québec (21 p. 100). Établis en septembre 1971, ces pourcentages ont connu depuis et continuent de connaître une forte croissance.

Problèmes de concurrence

Dans le régime économique et juridique canadien, où l'entreprise télévisuelle peut être exercée librement sous réserve de respecter la réglementation du Conseil de la radio-télévision canadienne, organisme d'État qui délivre les licences d'exploitation, la télédiffusion pose le problème de la

concurrence entre réseaux de câbles. Le Conseil a décidé que deux exploitants ne pourraient pas recevoir de licence pour la même zone géographique. Observant qu'il n'y avait en fait qu'un seul exploitant par zone du temps que les pouvoirs publics délivraient des licences sans considération des territoires à desservir, le Conseil explique

La télévision



Comme la radiodiffusion, la télévision canadienne a un secteur public et un secteur privé. Le premier est constitué par Radio-Canada, société d'État qui exploite deux chaînes, l'une en français, l'autre en anglais. En l'absence d'une taxe sur les appareils récepteurs, la société est financée par l'impôt et (dans la proportion de 20 p. 100) par la publicité. Le secteur privé est constitué d'une chaîne de langue anglaise et d'une chaîne de langue française. Il ne faut cependant pas confondre les chaînes et les stations émettrices: Radio-Canada possède dix-huit stations; les stations privées sont au nombre de cinquante-sept. Sur le plan juridique, l'ensemble public et privé constitue « un système unique » soumis à la réglementation élaborée par le Conseil de la radio-télévision canadienne, organisme d'État.

cette situation par deux raisons principales. En premier lieu, le coût d'un échec dû à la concurrence est très élevé dans ce domaine. Les frais les plus lourds sont constitués par l'installation des câbles. Si un exploitant étend son réseau de façon à desservir des abonnés qui choisiront par la suite de s'adresser à un concurrent, le capital investi sera gaspillé: non seulement le câble qu'il aura posé se révélera sans utilité, mais la dépose sera presque aussi onéreuse que l'installation. En second lieu, les câbles sont ou aériens ou souterrains. Dans le premier cas, leur multiplication donne le spectacle d'un fouillis désagréable et rend les réparations plus difficiles. Dans le second, il faut tenir compte de la gêne que le public aurait à subir si plusieurs sociétés de câbles venaient, l'une après l'autre, défoncer chaussées et trottoirs pour accéder aux canalisations. Chaque réseau de télédiffusion a donc un territoire exclusif, mais les tarifs qu'il pratique doivent être homologués par le Conseil de la radio-télévision canadienne, le type de service qu'il doit fournir est prescrit par celui-ci et il doit rendre compte de son activité lors du renouvellement de sa licence. Il lui faut encore, dans des délais raisonnables, étendre le service de la télédiffusion à toute la zone géographique qui lui a été attribuée.

2. La télévision «communautaire»

La télévision par câble offre à des groupes restreints la possibilité de faire connaître les problèmes qui les préoccupent et de susciter des échanges dans les milieux qui sont les leurs. Entre télévision locale et télévision communautaire, les spécialistes voient une différence qui est plus de degré que de nature: sont définies comme « locales » les émissions réalisées par les agents d'un système de câble, avec ou sans la participation des groupes et des particuliers; sont « communautaires » les émissions réalisées par des groupes et des particuliers, même avec l'aide des agents du câble, « pourvu que ceux-ci n'exercent aucune surveillance sur la

préparation et la réalisation ». Qu'il soit ou non diffusé à la télévision, le film d'animation sociale peut jouer un rôle communautaire. Les possibilités de participation sont plus vastes lorsque le film est diffusé par câble.

Au Québec, l'expérience décisive fut, en 1971, celle de *Normandin* (1). Après une initiation sommaire, des « citoyens ordinaires » produisirent et diffusèrent pendant cinq jours trois heures d'émission par soirée avec la collaboration du câble local. L'objectif était de favoriser

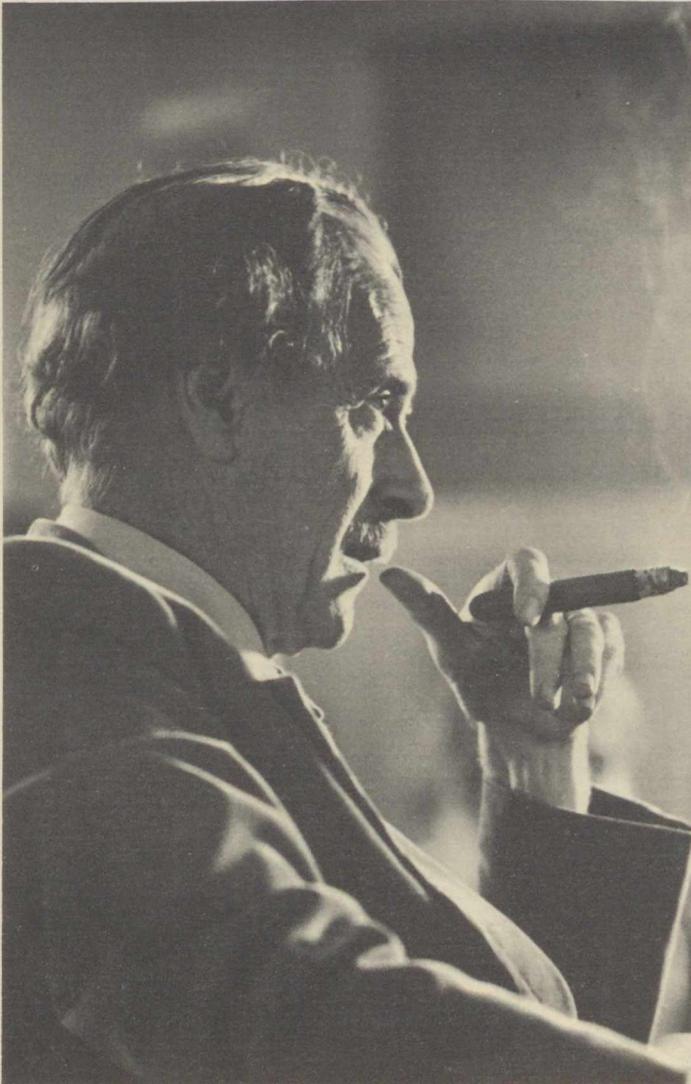
1. Bourg de mille huit cents habitants situé, au nord-est de Québec, à une trentaine de kilomètres du lac Saint-Jean.

La télévision « communautaire »

la communication et la participation au sein de la communauté. L'expérience portait de grands espoirs : accès des citoyens à un moyen de communication permettant l'échange, occasion d'une prise de conscience, transformation de « consommateurs d'information » passifs en citoyens actifs, création d'un « nouveau tissu humain », d'un « nouveau modèle socio-culturel de développement ». La télévision communautaire, a-t-on dit, est « un milieu qui se projette sur l'écran pour se voir, se parler, s'analyser, s'animer et mettre en branle les mécanismes de changement nécessaires ».

Être propriétaire de câble et produire des émissions est une chose, mettre le câble à la disposition de la communauté en est une autre. Aussi la télévision communautaire repose-t-elle sur un certain nombre de principes : la « com-

*Marshall McLuhan,
pionnier des médias
de l'image,
est professeur
à l'université
de Toronto.*



munauté » doit avoir la responsabilité entière de la production, apporter seule les ressources humaines et s'organiser financièrement pour assurer la production ; la production doit être orientée vers les objectifs précis ; la réalisation doit faire appel au plus grand nombre possible de participants.

L'intérêt pour la télévision communautaire est manifeste. Si la proportion de ceux qui s'en désintéressent est faible, on a observé que les adultes sont des auditeurs plus fidèles alors que les jeunes sont des participants plus actifs. Il existe, bien sûr, des récalcitrants : ils s'en prennent surtout à la mauvaise réception des images et à l'amateurisme des participants. Les critiques qui portent sur la qualité technique sont fondées, car la télévision communautaire utilise des équipements fragiles et peu coûteux. Quant à la critique de l'amateurisme des participants, elle traduit la difficulté d'imaginer une télévision qui ne soit pas calquée sur la télévision classique.

Choses à dire

Du temps que les hommes n'avaient que leur langue pour se parler, ils arrivaient généralement à communiquer, du moins à courte distance et sur le moment. Il y avait, bien sûr, le trac qui communique mal et l'éloquence qui communique mieux, les soubresauts inhérents à la tradition orale, dont on fit même des religions. Mais, en ce temps là, les hommes n'étaient pas égaux... Vint la parole portative en conserve sous la forme de l'écriture. Les mandarins installèrent leur chasse gardée sur l'imprimé, ce qui n'empêchait pas les gens de se parler. Et bientôt, à l'Ouest, alphabétisation générale... C'est avec l'audio puis l'audio-visuel que la chose se complique. Le téléphone assure d'abord à la parole électronique une universalité atomisée sans grand prestige. Puis la radio installe les vedettes de la radio. Le cinéma porte les vedettes aux étoiles. Et la télévision fait les spectateurs muets, béats d'aise. L'ennui, c'est qu'on ne communique plus du tout. On gobe sans mot dire, puisque les moyens de répondre restent entre les mains de ceux qui donnent le ton. Les communications modernes se trouvent usurpées par les grands diffuseurs à sens unique. Et les gens n'ont

même plus le temps de se parler. Mais qui eût osé affirmer, à l'âge d'or des grands de la radio, du cinéma et de la télévision, que le peuple eût aussi quelque chose à dire ?

Médium-Média, Montréal.

Réalisations

L'énoncé de quelques réalisations montrera la diversité des expériences de télévision communautaire au Canada.

Hamilton (Ontario). Sur la pollution au niveau local, émissions réalisées pour le réseau de télédiffusion.

London (Ontario). Élaboration des programmes de la société de télédiffu-

sion avec la participation de l'université, de groupes de jeunes, de comités de citoyens et d'Indiens.

Fergus (Ontario). Présentation d'artistes locaux.

Vancouver (Colombie-Britannique). Émissions réalisées par l'association locale des consommateurs.

Toronto (Ontario). Émissions réalisées par un groupe d'habitants d'un quartier.

Belœil (Québec). Diffusion en direct des réunions du conseil municipal.

Fredericton (Nouveau-Brunswick). Six heures par jour de télévision communautaire. Série d'émissions sur les Indiens du Nouveau-Brunswick.

Boucherville (Québec). Réalisation d'émissions par des étudiants de l'université de Québec à Montréal.

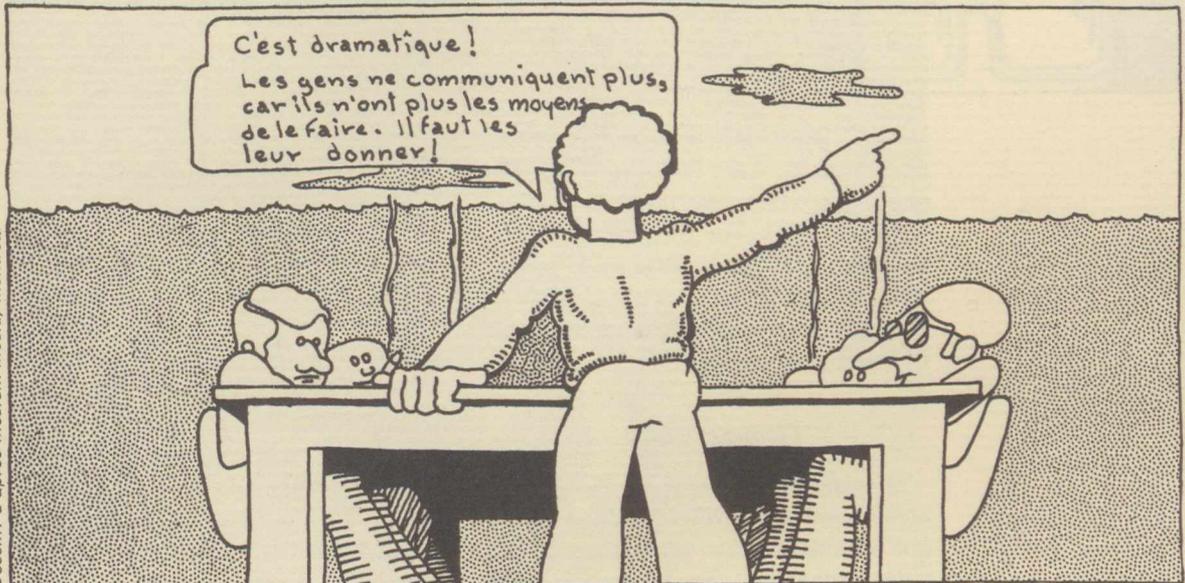
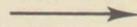
3. La vidéographie

Le système vidéo est un nouveau moyen de communication. On dit qu'il est la télévision du pauvre et l'âme de la révolution. Ce qui est certain, c'est qu'il permet à tous de créer, de s'exprimer et de communiquer.

En 1967, lorsque l'Office national du film du Canada a tenté, avec son projet « Société Nouvelle », ses premières expériences d'animation sociale au moyen des techniques audio-visuelles, cinéma en tête, le vidéo était perçu

seulement comme un outil éducatif. Il est maintenant largement utilisé dans toutes les provinces canadiennes et cet « outil » sert non seulement à donner une voix aux citoyens qui ont quelque chose à dire, mais encore à produire de nouvelles formes d'art.

La vidéographie est née avec le développement de la télévision portable, ou magnétoscopie. Le magnétoscope est basé sur les mêmes principes



La vidéographie

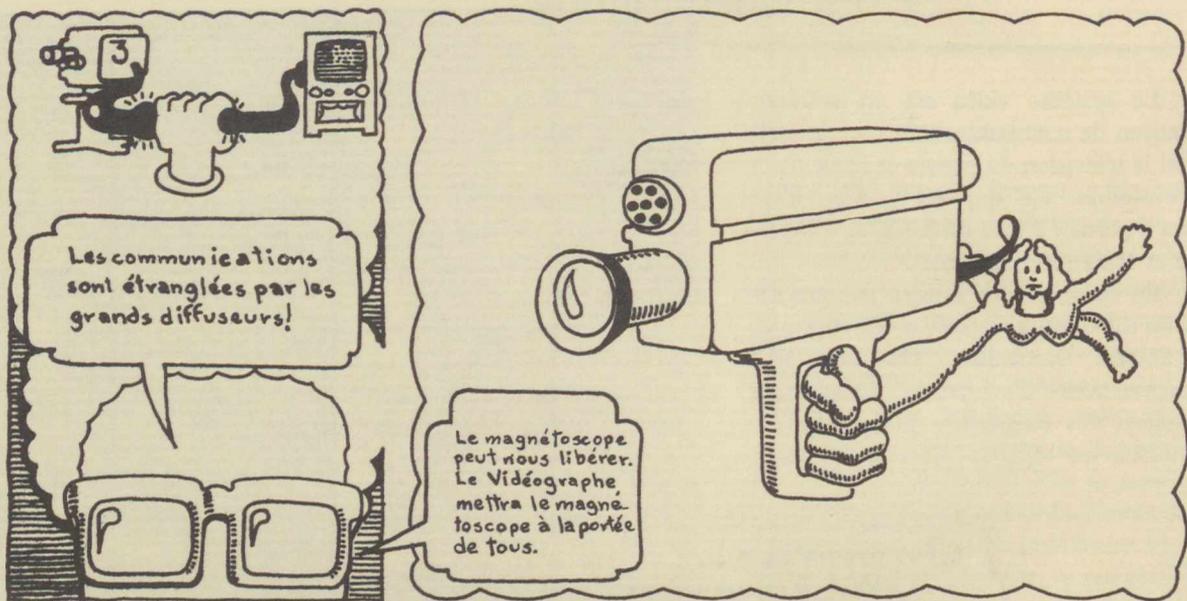
que le magnétophone, qui permet d'enregistrer le son sur bande magnétique, mais en plus du son il enregistre des images. On trouve actuellement des appareils portatifs relativement bon marché qui permettent de réaliser des enregistrements avec un minimum de moyens. On peut espérer que, dans quelques années, la vidéographie mettra la télévision à la portée de tous et sera aussi couramment utilisée que l'enregistrement sur magnétophone ou le cinéma amateur, d'autant plus qu'elle n'exige pas de compétences techniques spéciales.

Le vidéo est fascinant parce qu'il opère dans les deux sens : tandis que la télévision classique réduit le spectateur à la passivité en raison de la communication à sens unique qu'elle suppose, la vidéographie instaure un dialogue entre l'émetteur et le récepteur et permet au

mériter une attention particulière.

Metro Media, entreprise de structure coopérative de Vancouver (Colombie-Britannique), s'est donné pour tâche d'encourager une véritable programmation communautaire en faisant participer ceux qui sont particulièrement concernés par une question (régime de sécurité sociale, utilisation des terres, éducation, intérêts particuliers d'une communauté d'immigrés, etc.) à la réalisation d'émissions qui expriment leurs préoccupations.

Le Vidéographe est entré en activité au début de l'année 1972 à Montréal. Son but n'est pas la diffusion proprement dite d'œuvres vidéographiques. Il veut être un centre de production et de distribution de vidéogrammes (ou vidéo films) afin de répandre et d'encourager l'usage du magnétoscope portatif. Installés dans le centre de Montréal, ses locaux comprennent un atelier de production, un vidéo théâtre, un service de distribution de copies de



public d'intervenir dans la fabrication de l'émission. Avec le vidéo, n'importe qui peut créer ses propres images. L'homme de la rue retrouve la parole au même titre que l'artiste ou le politicien. Il peut créer et être « entendu ». L'image électronique échappe au contrôle des géants de la diffusion.

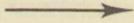
Groupes vidéo

Il existe actuellement au Canada un grand nombre de groupes indépendants qui produisent leurs propres émissions vidéographiques. Trois d'entre eux

vidéogrammes et une vidéothèque. N'importe qui peut, même sans expérience technique, lui soumettre une idée de vidéogramme. Chaque semaine, un comité se réunit pour étudier les projets et les discuter avec leurs auteurs. Une fois son projet accepté, l'auteur se voit attribuer un budget de production et l'équipement nécessaire lui est prêté. Durant l'année 1971-1972, plus de quatre cent vingt projets ont été soumis au Vidéographe, dont cent vingt-cinq ont été réalisés. En mai 1973, soixantedix vidéogrammes étaient terminés et distribués. Créé dans le cadre de

« Société Nouvelle », le Vidéographe a d'abord dépendu de l'Office national du film du Canada, société d'État. Subventionné de novembre 1972 à mars 1973 par le Conseil des arts du Canada, il fonctionne depuis avril dernier comme entreprise indépendante à but non lucratif.

A Space (Toronto) est une coopérative plutôt qu'un groupe : il est en effet formé d'artistes qui travaillent chacun séparément. Créé en janvier 1972, A Space possède maintenant une galerie, un atelier, un studio de magnéto-scopie et des installations de typographie et d'offset. La coopérative est surtout orientée vers la production de recherches expérimentales présentant



Un « stylobille électronique » : la caméra à bandes d'un demi-pouce.

→
La vidéographie

un caractère esthétique ou explorant l'action réciproque des groupes et l'interaction personnelle. ■

Le « vidéofeedback »

Le feedback, c'est ce qui apparaît sur un écran de télévision quand on oriente la caméra vidéo vers cet écran. Des formes naissent, se transforment, disparaissent et reviennent sans cesse. Il est possible de faire varier les motifs en modifiant l'angle de l'objectif de la caméra dirigée vers l'écran. Les taches de lumière et d'ombre forment un dessin complexe et mouvant extrêmement fascinant. Cette fascination est analogue à celle que produit l'œuvre

d'art. Au cours d'une démonstration présentée au Musée d'art contemporain de Montréal, on a parlé, pour décrire l'action du feedback, de « transe électronique » et d' « alchimie ». Ce qu'il est important de souligner, c'est que les images ne sont pas produites par l'artiste, mais par le médium lui-même. Quiconque s'avise d'orienter une caméra vidéo vers un écran de télévision peut en produire de semblables avec un minimum de patience. Poursuivre la recherche dans cette voie, c'est continuer d'interroger le médium en tant que système énergétique et attirer l'attention de tous sur cet aspect du médium.

Écrit pour Gilles Chartier par Robert Robert, dans *Canada-Trajectoires* 73.



→
villes qui déversent des effluents dans le bassin hydrographique des Grands lacs.

— Installation de dispositifs d'élimination du phosphore dans les usines de traitement des eaux d'égoût aménagées au bord des Grands lacs d'aval (Érié, Ontario) et, au besoin, des Grands lacs d'amont (Supérieur, Huron).

— Réduction, par la limitation des phosphates dans les détergents et par le traitement des eaux résiduaires, des apports de phosphore à des niveaux qui permettront de rétablir et de maintenir, pendant toute l'année, la teneur souhaitable en oxygène dans les eaux profondes du bassin central du lac Érié et de restreindre la croissance des algues dans les lacs Érié et Ontario ainsi que dans le secteur international du Saint-Laurent.

Le Centre canadien des eaux intérieures

Créé en 1967, le Centre canadien des eaux intérieures s'est jusqu'à maintenant attaché surtout à l'étude de la pollution dans les Grands lacs, apportant en particulier son aide technique à la commission mixte canado-étatsunienne. Ce sont, pour une large part, les recherches effectuées par le Centre qui ont conduit à l'élaboration du rapport présenté par la commission, en janvier 1970, sur la pollution des Grands lacs d'aval (Érié, Ontario) et du Saint-Laurent. Cependant, le Centre, qui dépend du ministère de l'environnement, ne limite pas ses recherches, quelque importantes qu'elles soient, aux Grands lacs. Ainsi son laboratoire d'hydraulique a été chargé d'étalonner les moulinets hydro-métriques de tout le pays, contribuant de la sorte à l'inventaire des ressources en eau du Canada. Il a entrepris également, en collaboration avec la province de Québec, des études sur la pollution au mercure dans le bassin de la Nottaway et mené, avec la Colombie-Britannique, des recherches sur le lac Okanagan. Le Centre ne compte pas seulement des chercheurs en science physique, mais des sociologues, des économistes et des géographes plus spécialement chargés des problèmes législatifs et humains que pose la gestion des eaux.

— Construction et utilisation par les industries riveraines d'installations de traitement des déchets.

Les règlements en vigueur visant à limiter les rejets d'hydrocarbures par

les bateaux et les divers programmes destinés à diminuer les risques de déversement par les installations terrestres (trains, oléoducs, raffineries et réservoirs de pétrole, etc.) sont évidemment maintenus.

Faire plus vite

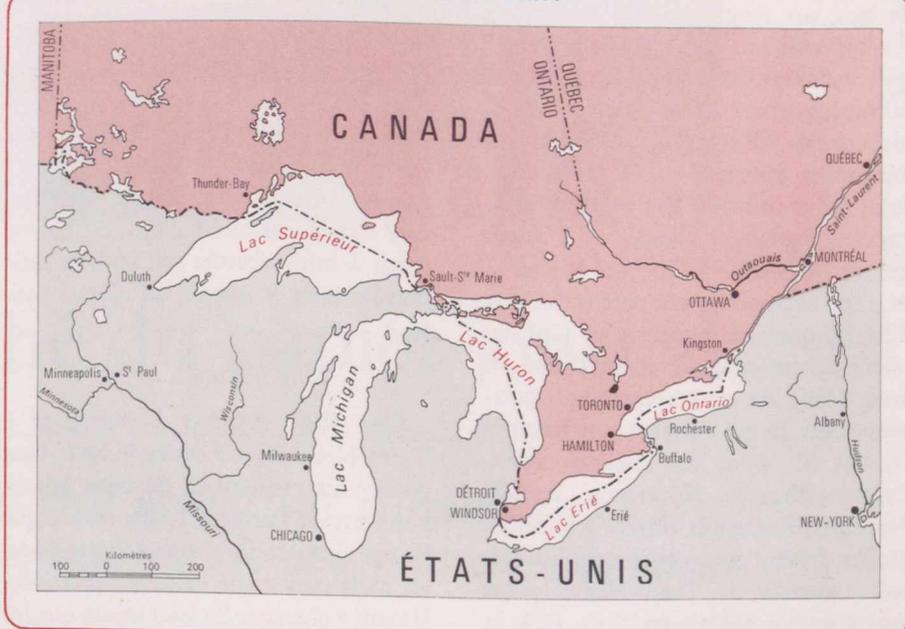
Pour honorer les engagements pris, les États-Unis et le Canada ont tous deux besoin d'accélérer leurs programmes actuels, surtout dans le domaine de la construction d'usines de traitement des eaux d'égoût situées en bordure des lacs d'aval et dans le domaine de l'aménagement de dispositifs permettant d'extraire le phosphore que contiennent les effluents.

Au Canada, les fonds nécessaires aux programmes accélérés sont disponibles grâce à un accord signé en août 1971

Aux États-Unis, les dépenses exigées seront beaucoup plus importantes. L'administration américaine estime qu'il faudra près de deux milliards de dollars pour construire, au cours des cinq années 1971-1975, les usines d'épuration nécessaires dans le bassin des Grands lacs.

L'accord canado-américain prévoit encore deux dispositions importantes d'ordre général. En premier lieu, là où la pollution n'a pas encore altéré la qualité de l'eau, les deux pays prendront « tous les moyens raisonnables » pour en conserver la pureté. Cette mesure est d'un grand intérêt si l'on considère qu'à l'heure actuelle la qualité de l'eau des lacs Supérieur et Huron dépasse en général les normes prescrites par les objectifs. En second lieu, chacun des deux pays continuera

Les Grands Lacs



par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario (1). En vertu de cet accord, le gouvernement fédéral s'engage à augmenter le nombre des prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation en vue d'améliorer les collecteurs principaux et les usines d'épuration des eaux dans la région des Grands lacs. Ces prêts se montent à cent soixante-sept millions de dollars pour la période de 1971 à 1975 et font partie d'un programme de construction s'élevant à deux cent cinquante millions de dollars. L'Ontario apportera, de son côté, une contribution importante pour améliorer les usines d'épuration.

d'avoir les mêmes droits et obligations que ceux qui sont définis par le traité des eaux frontalières et par le droit international. Cela signifie que les États-Unis, bien plus densément peuplés que le Canada dans la région des Grands lacs, n'ont pas plus de droits que le Canada à déverser dans les eaux des lacs une quantité excédentaire de polluants. ■

1. L'Ontario est la seule province canadienne qui ait des côtes sur les lacs Érié et Ontario. Aux États-Unis, l'État de New-York, la Pennsylvanie, l'Ohio et le Michigan sont dans cette situation. Dans les deux pays, les structures fédérales exigent des ententes entre le pouvoir central et les pouvoirs des États ou des provinces pour régler les problèmes communs.

tourisme

Petit port
de la baie Conception,
sur la péninsule d'Avalon.



Terre-Neuve

battue des vents et des flots



Terre-Neuve, c'est un coin de terre sauvage, perdu à l'extrémité orientale de l'Amérique du Nord. Une île brumeuse, aux forêts sombres, austère et parsemée de lacs, aux magnifiques côtes rocheuses qu'entaillent des fjords profonds, qu'échancrent des criques et des baies pittoresques au fond desquelles se nichent des villages de pêcheurs et que découpent d'innombrables presqu'îles. John Cabot, parti de Bristol et arborant pavillon anglais, y aborda — à moins que ce ne soit à l'île du Cap Breton — en 1497 et le navigateur portugais Corte Real fit, quelques années plus tard, un relevé de ses côtes. L'un et l'autre en avait décrit les eaux comme très poissonneuses. Ils ne s'étaient pas trompés et, dès le début du seizième siècle, Basques, Bretons, Normands, Anglais, Portugais, Espagnols vinrent y faire des pêches fructueuses. Après des vicissitudes guerrières, Terre-Neuve passa sous contrôle anglais en 1713, mais la France ne renonça définitivement à ses droits qu'en 1904, ne conservant au large de la côte sud que Saint-Pierre et Miquelon. En 1949, Terre-Neuve entra dans la Confédération canadienne, dont elle devint la dixième province. Une partie du Labrador lui avait été rattachée en 1927.

Des noms évocateurs

N'étaient-ils pas poètes, les anciens habitants de Terre-Neuve qui se sont servi de leurs joies, de leurs peines, de leurs préoccupations, de leurs soucis quotidiens pour nommer leurs villages ? Où trouverait-on ailleurs Hearts Desire (Désir-des-Cœurs), Sweet Bay (Baie-Paisible), Little Paradise (Petit-Para-

dis), Come by Chance (Le Hasard-T'amène !), Run by Guess (Fuis-au-Jugé), Blown me Down (Vent, rase-moi-donc !), Fanish Gut (Ventre-Affamé), Ireland's Eye (Œil-de-l'Irlande) ?

Et comment les amoureux des légendes celtiques ne se réjouiraient-ils pas du nom d'Avalon donné à la partie la plus belle de l'île ? Comment n'évoqueraient-ils pas ce lieu secret et merveilleux au milieu des océans, où le roi Arthur, conduit par une nef, « vit encore couché sur un lit d'or », où Lanval suivit à bride abattue son amie la belle pucelle pour y goûter un amour sans fin ?

Une nature vierge

Que vient chercher le voyageur à Terre-Neuve ? Non certes le luxe, bien qu'il y ait maintenant de bons hôtels, non certes le farniente facile, encore que l'on se détende fort bien à Terre-Neuve, mais sans doute l'absence d'artifice. Il vient y chercher les joies saines que lui offrent la nature, la beauté de paysages sauvages, la gentillesse de gens qui, pour la plupart, mènent encore une vie rustique et difficile, la simplicité de la tradition.

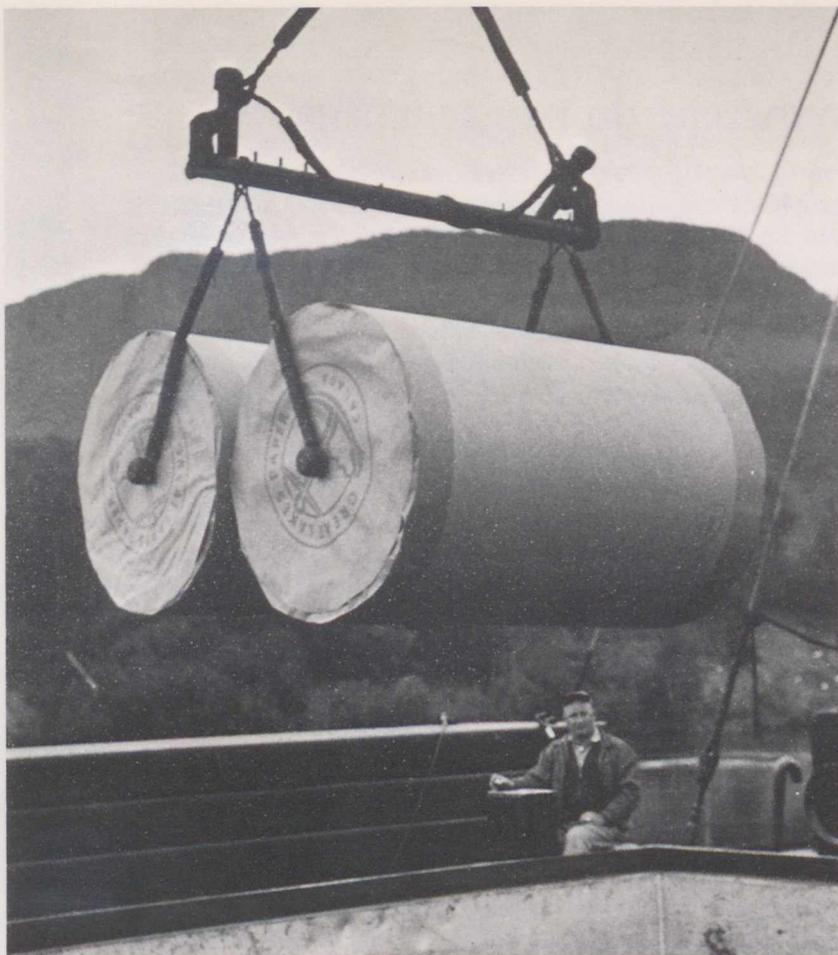
Sans doute on ne va pas à Terre-Neuve sans voir sa capitale, Saint-John's, que l'on prononce à l'irlandaise *sintjohns* pour la distinguer de l'autre Saint-John canadienne, au Nouveau-Brunswick. D'aspect moderne, en dépit de ses origines anciennes, mais très européenne avec ses maisons basses et ses rues parfois sinueuses, elle vaut surtout par son site. L'accès au port, que dominant des falaises abruptes, par un étroit goulet de moins de deux cents mètres de large, est très pittoresque.

On visite aussi le parc national de Terra Nova, sillonné de lacs, de rivières et d'étangs. La chasse y est interdite, mais la pêche y est féconde. Ceux qui aiment chasser le caribou ou l'orignal, ou encore pêcher le saumon ou la truite, s'arrêteront plutôt à Corner Brook ou à Grand Falls, deux villes prospères devenues lieux de villégiature.

Ce qu'il faut voir surtout, ce sont les étonnants paysages qu'offrent les six mille kilomètres de côtes de l'île, les petits ports de pêche, inaccessibles par voie de terre, où vit une bonne partie de la population, les coutumes des pêcheurs sur ces rivages battus des vents.

La meilleure façon de découvrir tout cela, c'est incontestablement le bateau. Plusieurs services réguliers sont assurés par le Canadien National et de nombreux circuits (une demi-douzaine, au moins) sont organisés.

On entend souvent dire, par ceux qui n'y sont pas allés, que les côtes de Terre-Neuve sont une réplique de celles de la Nouvelle-Écosse, qui sont bien plus connues. C'est une erreur. La Nouvelle-Écosse a du charme. Terre-Neuve a de la grandeur et de la noblesse. Les pêcheurs de Nouvelle-Écosse ont conservé des traditions pittoresques. Ceux de Terre-Neuve mènent, sans beaucoup de changement, la vie dure de leurs ancêtres. Les traditions ne sont pas encore du folklore. Et nulle part ailleurs on ne rencontre cet étrange contraste que font, sur le rivage, les petits villages de pêcheurs aux maisons de bois toutes rutilantes de peinture blanche, jaune, bleue et rouge foncé, avec les hautes falaises grises et l'immensité verte de l'océan. ■



Le marché du papier journal

*Le plus gros producteur du monde
veut faire plus que satisfaire le plus gros consommateur.*



La demande mondiale de papier journal, qui avait subi un fléchissement marqué en 1971, s'est redressé en 1972 et les prévisions font apparaître que l'augmentation de la consommation se poursuivra en 1973 et dans les années à venir. L'industrie canadienne qui, avec celle des pays scandinaves, est le grand fournisseur de papier journal de la communauté internationale, devrait bénéficier de la conjoncture.

La consommation

C'est aux États-Unis que la demande de papier journal fléchit d'abord et c'est aussi aux États-Unis qu'elle se rétablit,

puis s'accrut de la façon la plus frappante. Le déclin s'amorça en 1970. Du fait de la récession économique et des grèves, la consommation diminuait de deux cent soixante-dix mille tonnes en deux ans (1970 et 1971). A la fin de l'année 1971, on assistait à une remontée de la consommation qui n'était pas toutefois immédiatement suivie d'une augmentation de la demande, en raison de l'utilisation des stocks. A la fin de 1972, l'accroissement était spectaculaire : six cent cinquante mille tonnes de plus qu'en 1971.

L'Europe occidentale a connu, avec un certain retard et dans des proportions moindres, la même évolution. La

baisse ne s'est fait sentir qu'en 1971 (339000 tonnes de moins qu'en 1970) et la remontée s'est effectuée en 1972. Cependant, le rythme de la reprise a été moins élevé qu'aux États-Unis.

Pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, on assiste à un accroissement de la demande d'environ 6 p. 100 (le plus important depuis 1966), imputable surtout aux États-Unis en raison de la faiblesse relative de la demande au Canada et bien que cette dernière connaisse le taux d'augmentation, respectable, de 8 p. 100. Les États-Unis, peuplés de plus de 200 millions d'habitants, consomment en effet environ treize fois plus de papier journal

Le marché du papier journal

que le Canada, peuplé de vingt-deux millions d'habitants. En Europe occidentale, l'augmentation de la demande est de l'ordre de 3 p. 100. La progression est régulière en Europe orientale.

A la fin de 1972, le bilan de la demande à l'échelle mondiale s'est

au Nouveau-Brunswick. Au Québec et en Colombie-Britannique, la capacité de production a diminué respectivement de vingt-neuf mille tonnes et de trente-trois mille tonnes, tandis qu'aucun changement n'était à noter en Ontario et au Manitoba (1).

I. La demande mondiale

(en milliers de tonnes)

	Amérique du Nord	Europe occidentale	Asie et Océanie	Europe orientale	autres	total
1969	10.534	5.636	3.262	1.475	1.429	22.336
1970	10.337	5.808	3.496	1.571	1.600	22.812
1971	10.278	5.469	3.538	1.626	1.465	22.376
1972	10.930	5.656	3.711	1.722	1.523	23.542
1973*	11.490	5.889	3.905	1.805	1.618	24.707

* estimations

traduit par une augmentation de 1,2 million de tonnes par rapport à 1971. D'après les prévisions, l'accroissement devrait être du même ordre en 1973 (voir tableau 1).

Les exportations

Face à la demande, quelles sont les ressources ?

La production mondiale s'est élevée en 1972 à un peu plus de vingt-trois millions de tonnes. Elle a été à peine suffisante pour répondre à la demande (23,5 millions de tonnes). Le problème qui se pose est donc celui de la capacité de production, soit que l'on cherche à l'augmenter, soit — ce qui est plus rationnel et aussi plus rentable à court terme — que l'on élève le taux d'utilisation des machines en service.

C'est la deuxième voie que le Canada a suivie en 1972 et dans laquelle il poursuivra en 1973. L'augmentation globale des capacités productives du pays a été très faible entre 1971 et 1972. La seule région où elle a été notable est la région atlantique, où deux nouvelles machines à papier ont été mises en service, l'une en Nouvelle-Écosse, l'autre

1. A la fin de 1972, la capacité de production des provinces canadiennes en papier journal se répartissait ainsi : Québec 46 p. 100 ; Ontario et Manitoba 23 p. 100 ; provinces atlantiques 16 p. 100 ; Colombie-Britannique 15 p. 100.

Puisque la production canadienne de papier journal s'est néanmoins accrue de cinq cent mille tonnes en 1972 par rapport à l'année précédente, dépassant la production de l'année de pointe 1969, c'est que le taux moyen d'utilisation des fabriques s'est élevé. Il s'est en effet établi à 87 p. 100 en 1972 et on prévoit qu'il sera de 93 p. 100 en 1973.

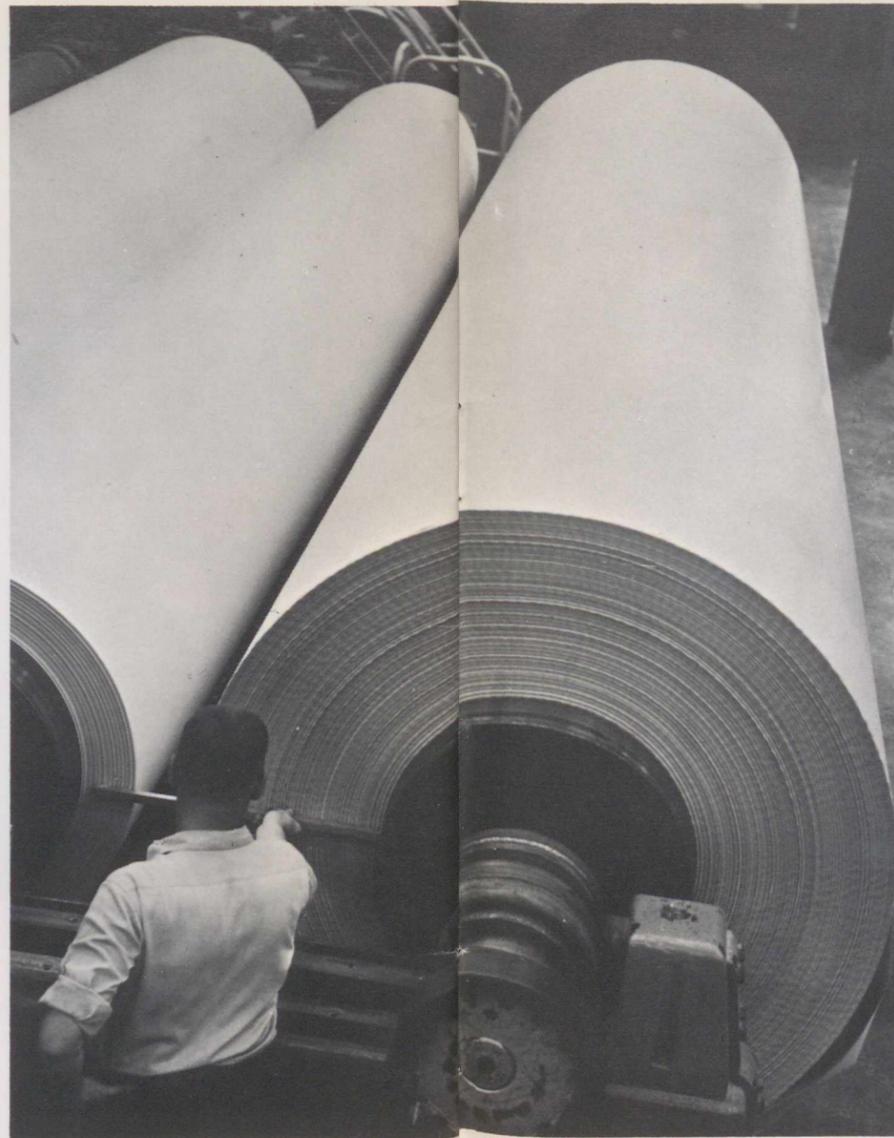
Le tableau 2 montre que les principaux pays producteurs de papier journal sont le Canada, les États-Unis, la Scandinavie, le Japon et l'Union soviétique, le Canada se plaçant d'ailleurs largement en tête. Mais ce qui est à considérer, dans la compétition mondiale, c'est moins la production que le

2. Production et consommation des cinq premiers pays producteurs

(en milliers de tonnes)

	production				consommation			
	1970	1971	1972	1973*	1970	1971	1972	1973*
Canada	8 607,4	8 297	8 800	9 450	715,8	719,7	780	840
États-Unis	3 309,8	3 296,2	3 435	3 500	9 620,8	9 558,4	10 150	10 650
Scandinavie	2 937,9	2 900,9	3 075	3 425	527,8	500,6	510	550
Japon	2 112,9	2 160	2 270	2 385	2 176	2 162	2 285	2 400
Union soviétique	1 213,5	1 275	1 350	1 425	1 023,1	1 055	1 130	1 200

* estimations



rapport production-consommation, qui définit la vocation à l'exportation. Or, si les États-Unis ont produit trois millions quatre cent trente-cinq mille tonnes de papier journal en 1972, ils en ont

consommé dix millions cent cinquante mille tonnes et sont donc de gros acheteurs, tandis que le Japon et l'Union soviétique équilibrent à peu près production et consommation. Restent en lice le Canada et la Scandinavie (voir tableau 2).

Les clients du Canada

Pour répondre à une demande mondiale de 23,5 millions de tonnes en 1972 (22,2 millions exception faite du Canada et de la Scandinavie), le Canada a exporté huit millions de tonnes — plus des deux tiers du papier journal mis sur le marché international — et la Scandinavie (Suède, Finlande, Norvège) en a fourni près de 2,5 millions. En 1973, les exportations canadiennes devraient atteindre 8,6 millions de tonnes (voir tableau 3).

En tête des clients du Canada vien-

nent les États-Unis. Les expéditions canadiennes vers ce pays se sont accrues de 386000 tonnes en 1972, par rapport à 1971, reflétant l'amélioration générale de la situation économique. Pendant les deux années précédentes, les exportations canadiennes aux États-Unis avaient été très affectées à la fois par l'augmentation de la capacité de production des États-Unis et par la baisse de la consommation dans ce pays. Depuis 1965, en effet, les États-Unis ont accru leur capacité de production d'environ 40 p. 100, les plantations de pins à croissance rapide ayant ranimé l'industrie du papier journal dans le sud du pays. A l'inverse, l'augmentation de la demande américaine depuis 1972 devrait, dans les années qui viennent, servir surtout le Canada : les usines des États-Unis marchent maintenant à plein rendement et, à quelques exceptions près, il ne s'en construit guère de nou-

faite des États d'Afrique. Si le Canada n'attend, au cours des prochaines années, aucune progression de ses exportations vers l'Asie et l'Océanie, les prévisions lui font espérer une augmentation continue de ses expéditions partout ailleurs, sauf en Afrique, cette augmentation devant être cependant plus modeste que celle qui devrait affecter les expéditions à destination des États-Unis. Le Canada souhaite en particulier développer ses exportations vers la Communauté économique européenne : il n'a pas en effet, jusqu'à maintenant, véritablement profité de la reprise qui s'est amorcée en 1972. En pourcentage, les expéditions à destination de l'Europe occidentale devraient donc marquer l'accroissement le plus important.

De même que le déclin de la demande de papier journal aux États-Unis avait profondément affecté le Canada au

3. Les exportations canadiennes

(en milliers de tonnes)

	États-Unis	Grande-Bretagne	Autre pays Europe occid.	Amérique centrale	Amérique du Sud	Asie et Océanie	Afrique	total
1969	6.417	461	109	321	219	481	25	8.033
1970	6.144	414	137	385	252	484	59	7.875
1971	6.114	379	67	311	202	385	32	7.490
1972	6.500	490	75	335	230	400	20	8.050
1973*	6.950	505	100	370	260	400	15	8.600

* estimations

elles. Déjà, à la fin de 1972, les exportations canadiennes à destination des États-Unis avaient atteint un niveau inégalé, dépassant celui des expéditions de l'année record 1969 (voir tableau 3).

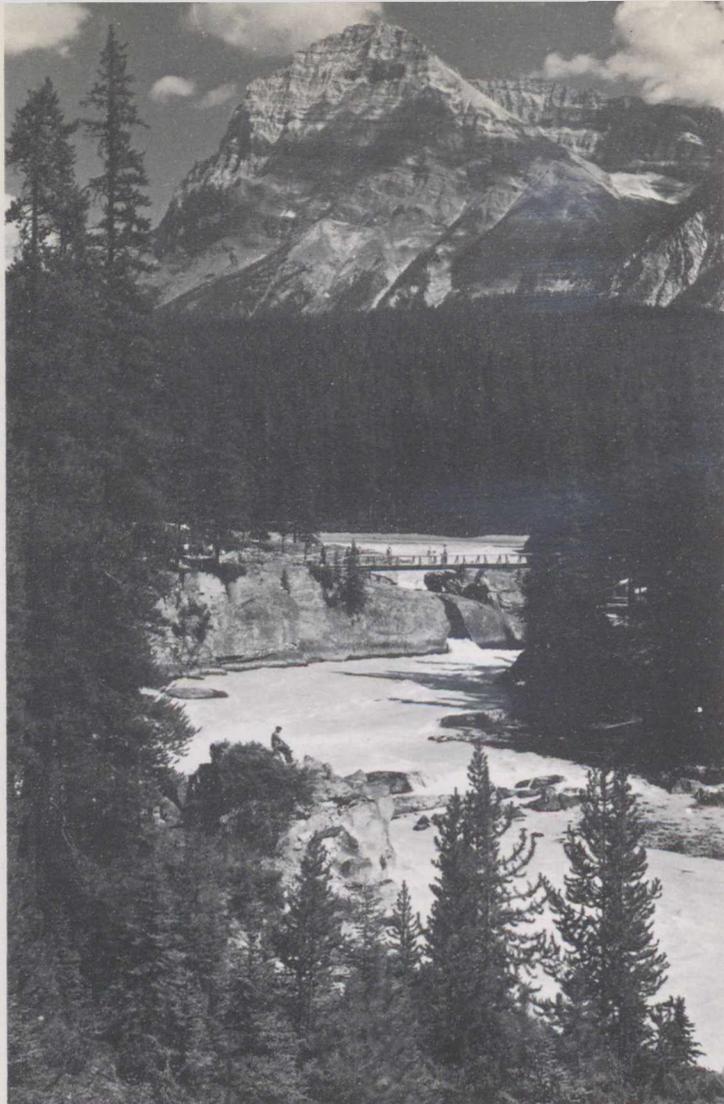
Le principal client européen du Canada est la Grande-Bretagne. La réduction de ses capacités productives de papier journal en 1970-1971 a eu les répercussions prévues : en 1972, le Canada lui a expédié cent dix mille tonnes de papier journal de plus qu'en 1971. Les exportations canadiennes à destination des autres pays de l'Europe occidentale se sont également accrues en 1972, mais les chiffres sont demeurés cependant bien en-deça de ceux de l'année de pointe 1970. La situation est d'ailleurs la même en ce qui concerne les exportations canadiennes vers les autres pays importateurs, exception

cours des années 1970-1971, de même le déclin de la demande en Europe en 1971 a sévèrement affecté la Scandinavie, son principal fournisseur. Avec la reprise de 1972, ses exportations ont remonté et elle espère, comme le Canada, bénéficier de l'augmentation générale de la demande dans les années qui viennent.

Pour 1973, il est probable que le Canada profitera de plus de 50 p. 100 de l'accroissement global de la demande internationale, avec un gain de cent mille tonnes sur les marchés autres que le marché américain. La conjoncture favorable devrait, à plus long terme, permettre aussi aux producteurs canadiens de régler certains de leurs problèmes, comme ceux du contrôle de la pollution et de l'établissement d'une parité stable entre les dollars canadien et américain. ■



▲ Waterton Lakes



▲ Yoho



▲ Cap Breton

protection
de la nature

Ile du Prince-Edouard ►

Les parcs nationaux

*Vingt-huit parcs; cent mille kilomètres carrés.
Il en faudra au moins le double dans trente ans.*



Les vingt-huit parcs nationaux du Canada auront accueilli cette année quelque quinze millions de visiteurs. Ceux-ci n'étaient pas dix millions il y a une dizaine d'années. Sous la double poussée de l'urbanisation et de la motorisation, de plus en plus d'habitants des grandes villes d'Amérique du Nord recherchent le contact d'une nature restée telle, ou à peu près, qu'elle était avant l'arrivée de l'Homme et de ses machines.

Typiquement nord-américaine, l'idée de parc national procède du respect de la nature, de l'amour des animaux et du souci de la collectivité. La première réalisation remonte, au Canada, à 1885.

Vingt-six kilomètres carrés furent alors réservés sur le versant oriental des Rocheuses pour aménager les sources thermales de Banff. L'année suivante, la superficie était portée à cinq cent dix-huit kilomètres carrés et la réserve prenait le nom de parc des Montagnes Rocheuses. Ce premier parc, devenu parc national de Banff, est aujourd'hui encore le plus fréquenté. Le nombre des parcs augmenta régulièrement mais lentement jusqu'en 1967, date à laquelle on en comptait dix-huit. Dix autres ont été créés depuis et les vingt-huit parcs actuels ont une superficie de cent mille kilomètres carrés. Le ministère compétent, celui des affaires

indiennes et du nord, estime qu'il en faudra soixante au début du vingt et unième siècle.

Aux termes d'une loi votée par la Chambre des communes en 1930 mais dont la rédaction porte bien la marque du dix-neuvième siècle, les parcs nationaux sont « dédiés au peuple canadien » pour « son bénéfice, son éducation et son agrément ». Ils sont institués en vue de préserver les beautés naturelles du pays « comme faisant partie du patrimoine héréditaire » des Canadiens. Ils sont « consacrés à jamais » à une seule fin : servir comme « temples de la nature » pour le repos, la détente et l'agrément des hommes. Maintenir



L'administration fédérale n'autorise que des aménagements qui s'harmonisent avec le paysage et elle exige l'application de certaines règles : on ne doit ni chasser, ni mutiler les arbres, ni cueillir les fleurs rares. Des gardiens veillent à l'entretien des forêts, des routes, des sentiers de randonnée, à la

camions, voitures munies de chenilles, canoës, chevaux, skis ou motos-neige. Des biologistes du service de la faune conseillent le personnel, des limnologues s'occupent du repeuplement des lacs et cours d'eau. Il faut aussi assurer des communications rapides et sûres pour lutter contre les incendies de forêt, secourir les accidentés de l'eau, de la montagne ou de la route, combattre le braconnage. Des tours de guet, des liaisons radio et téléphoniques sont établies à cette fin.

Parcs nationaux et parcs provinciaux



Les parcs nationaux sont créés par le gouvernement fédéral après entente avec les provinces sur le territoire desquelles ils sont situés; ils sont gérés sous sa responsabilité. Les dix provinces canadiennes entretiennent de leur côté plusieurs centaines de parcs provinciaux, généralement plus petits. La Colombie-Britannique en compte près de deux cents, l'Ontario une bonne centaine, l'Alberta une cinquantaine. Les parcs nationaux ne doivent pas être confondus avec les « parcs et lieux historiques nationaux », qui sont pour la plupart des monuments historiques.

Les installations hôtelières et les pavillons des parcs sont gérés par des concessionnaires de l'État. Ceux-ci savent qu'ils sont tenus de respecter l'atmosphère du parc, d'harmoniser les constructions au cadre naturel. Bâtimens et équipements de loisirs sont soumis à des règles strictes.

La plupart des parcs nationaux sont accessibles par la route et de très nombreux visiteurs y séjournent dans d'imposantes caravanes. Ils consacrent l'essentiel de leurs journées aux promena-

Les vingt-huit parcs nationaux



dans leur état naturel de vastes régions remarquables par la beauté des sites ou par l'originalité de la faune ou de la flore, tel est donc le but poursuivi. On conviendra que, pour l'atteindre, une réglementation assez stricte soit nécessaire alors que les parcs accueillent quinze millions de visiteurs qui s'y rendent, en majorité, pendant les trois mois d'été.

survie des animaux affamés, à la sécurité des hommes. Or il y a, au total, près de mille cinq cents kilomètres de routes carrossables et mille six cents kilomètres de routes secondaires, mille kilomètres de voies pour le service incendie et près de quatre mille kilomètres de sentiers.

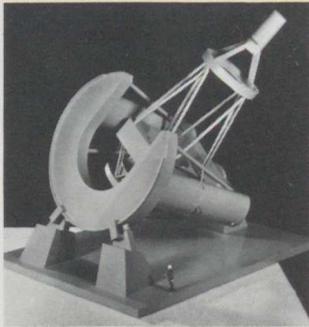
Les gardiens sont au travail toute l'année, utilisant, selon les besoins,

des à pied ou à cheval, voire à bicyclette, et aux randonnées en canoë. Presque tous se livrent à la photographie ou au cinéma. Quant aux naturalistes amateurs, ils sont l'objet d'attentions particulières : documentation, recherches en groupe sous la conduite de spécialistes, causeries avec films ou diapositives sur les animaux, les arbres, les plantes et les pierres. ■



☀ *Télescope franco-canadien*

La France et le Canada ont formé le projet de construire ensemble un télescope optique de cent quarante-quatre pouces de diamètre (3,66 mètres) au sommet du Mauna Kea, volcan éteint qui est le point culminant de l'île Hawaï (États-Unis), la plus grande île de l'archipel des Hawaï. A quatre mille six cents mètres d'altitude et à vingt degrés de latitude Nord, le site est considéré par les astronomes comme l'un des meilleurs du monde. Il permettra d'observer le ciel tout entier, à la seule



Un miroir de 3,66 mètres de diamètre.

exception de la zone du pôle Sud, pendant deux mille huit cents heures par an. Le grand miroir du télescope sera poli à l'observatoire canadien de Victoria (Colombie-Britannique); les composantes mécaniques seront fabriquées en France. Les deux pays financeront à parts égales les travaux de construction, qui demanderont quatre ans, l'université de Hawaï assurant de son côté les dépenses d'infrastructure. L'investissement global est évalué à quatre-vingts millions de francs français. La construction une fois achevée, les frais de fonctionnement et les temps d'observation seront répartis entre le Centre national français de la recherche scientifique (42,5 p. 100), le Conseil national de recherches du Canada (42,5 p. 100) et l'université de Hawaï (15 p. 100).

☀ *Centenaire de la Gendarmerie royale*

La Gendarmerie royale du Canada célèbre cette année son centenaire. En 1873, c'était la « Police montée du nord-ouest » et elle exerçait ses attributions sur la majeure partie du territoire actuel du Canada. Son histoire est liée à tous les événements qui ont jalonné la colonisation de l'Ouest et du Nord,



Le souvenir de 1873.

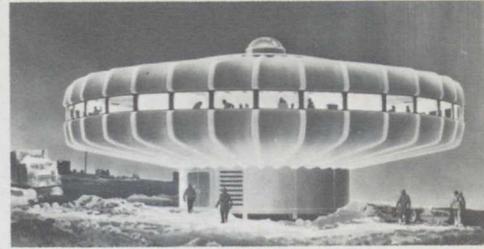
comme la construction du chemin de fer transcanadien ou la ruée vers l'or du Klondike. Ses cavaliers — veste rouge, chapeau de feutre à large bord — sont restés populaires au point qu'ils constituent encore aujourd'hui l'un des symboles du Canada. Depuis 1920, la Gendarmerie royale est en fait la Sûreté fédérale. Elle est chargée de l'application des lois pénales (code criminel) lorsque celle-ci relève du gouvernement fédéral et dans les provinces par délégation des gouvernements provinciaux. A l'exception de l'Ontario et du Québec, toutes les provinces canadiennes, ainsi que cent cinquante-cinq municipalités, lui confient leurs pouvoirs de police. La Gendarmerie royale, qui emploie douze mille personnes, est maintenant un corps technique très spécialisé. Avec la Sûreté provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec, elle représente le Canada auprès de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) dont le siège est à Paris.

☀ *Un laboratoire dans l'Arctique*

Le gouvernement canadien construit actuellement un laboratoire de recherches à Igloolik, village esquimaud situé dans la région de la presqu'île Melville, au nord du bassin Foxe. Considéré par les spécialistes comme « raisonnablement septentrional », l'emplacement (aux abords

du 70^e parallèle) a été choisi en raison des attraits scientifiques de la région, ceux notamment de son milieu marin. Le bâtiment sera circulaire, du type champignon. Il abritera tous les services nécessaires à la recherche dans le Nord: laboratoires de

physique, de biologie, de médecine, centre de météorologie, etc. Le laboratoire d'Igloolik sera pour l'Arctique oriental ce qu'est depuis dix ans le laboratoire d'Inuvik, dans le delta du Mackenzie, pour l'Arctique occidental.



Non loin du 70^e parallèle.

☀ *Nouveau siège du ministère des affaires extérieures à Ottawa*

Le ministère canadien des affaires extérieures regroupe en ce moment ses services dans un nouvel immeuble dont la construction vient de s'achever en bordure de la promenade Sussex, dans un quartier d'Ottawa où sont situées notamment la résidence du premier ministre et l'ambassade de France. Dans un site très ombragé, les architectes, MM. Webb et Zerafa-Menkes, n'ont pas voulu construire en hauteur (l'édifice ne comportera pas plus de dix étages); ils ont cherché au contraire à exploiter les ressources des lignes horizontales. L'ensemble comprend quatre éléments plastiquement articulés qui donnent au passant une impression de variété et de changement. Les lignes sont hardies, mais manifestent dans leurs relations une sorte de continuité qui inspire un sentiment de calme et de tranquillité. La tradition veut, à Ottawa, que les matériaux de construction des immeubles officiels soient d'origine locale. Aussi l'édifice du

faites de verre solaire bronzé profondément serti dans des chassiss d'aluminium anodisé. Le hall d'entrée est le pivot fonctionnel de l'ensemble. De la promenade Sussex, on y parvient après avoir traversé un espace paysager disposé en gradins. Il donne accès, au rez-de-chaussée, à une vaste salle de conférences dotée d'installations audiovisuelles très complètes. L'édifice portera le nom de Lester B. Pearson qui, récemment disparu, fut ministre des affaires extérieures et premier ministre.

☀ *Louis Saint-Laurent*

Décédé en juillet dernier dans sa quatre-vingt-douzième année, M. Louis Stephen Saint-Laurent avait été premier ministre du Canada de 1948 à 1957. Il était venu tard à la politique: c'est à soixante ans qu'il fut nommé ministre de la justice, puis élu député du Québec à la Chambre des communes; il avait fait jusque là une grande carrière d'avocat. Lorsque Mackenzie King se retira, en 1948, Louis Saint-Laurent, alors ministre des affaires extérieures, devint leader du parti libéral et premier ministre. Pendant près de neuf ans, il poursuivit la politique de son prédécesseur, obtenant de nets succès dans son effort pour faire du Canada un pays souverain et écouté sur le plan international. En 1957, il dut s'effacer devant M. John Diefenbaker, conservateur: le parti libéral avait obtenu aux élections plus de voix que son principal adversaire, mais sept sièges de moins à la Chambre des communes.



ministère, à ossature de béton, est-il revêtu d'agglomérés de granit bronze foncé. Les fenêtres, plus larges que hautes, sont